



HAL
open science

Évolution d'une tribu berbère du Maroc central, les Aït Ouirra (Juillet 1950 – janvier 1951)

Jean Vaugien, Gauthier Langlois

► To cite this version:

Jean Vaugien, Gauthier Langlois. Évolution d'une tribu berbère du Maroc central, les Aït Ouirra (Juillet 1950 – janvier 1951). [Rapport de recherche] Bureau des Affaires indigènes de el-Ksiba. 2020. <hal-02554107>

HAL Id: hal-02554107

<https://hal.science/hal-02554107v1>

Submitted on 25 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Capitaine Jean VAUGIEN

ÉVOLUTION D'UNE TRIBU BERBÈRE DU MAROC CENTRAL LES AÏT OUIRRA

Présentation de Gauthier LANGLOIS



Juillet 1950 – janvier 1951

Dactylographié et mis en page par Gauthier LANGLOIS, Villemoustaussou, janvier-mai 2000
Version 2.4 – 24 avril 2020

Référence bibliographique :

VAUGIEN (Capitaine Jean). - *Évolution d'une tribu berbère du Maroc central, les Aït Ouirra* / PrasiPrésenté par Gauthier Langlois, Villemoustaussou : Gauthier LANGLOIS, 2020, 102 p. : 18 ph. n. et bl., 10 fig., bibliographie, index, glossaire.

Mots clés : Maroc, Atlas, Berbères, El Ksiba, Aït Ouirra, colonisation, protectorat, goumiers.

Résumé :

En 1951, quelques années avant l'indépendance du Maroc, le capitaine Jean Vaugien, officier des affaires indigènes, rédige un mémoire sur la tribu berbère dont il a la charge. Ce qui n'aurait pu être qu'un rapport administratif destiné à guider la politique coloniale française devient, grâce à la grande curiosité et la familiarité avec les tribus berbères de Jean Vaugien, un véritable travail d'ethnologue, d'historien et de géographe. C'est sur le terrain, en écoutant les anciens autour d'un plateau de thé, qu'il a recueilli les faits de guerre et les traditions des Aït Ouirra. En les observant dans leur milieu il a pu les comprendre et les voir évoluer. Sous l'influence de la colonisation française et du monde moderne les Aït Ouirra abandonnent leur vie de pasteur et guerrier semi-nomade, se sédentarisent, s'instruisent, s'arabisent, s'ouvrent au communisme, au nationalisme et à l'Islam.

Un document précieux tant par ce qu'il nous apprend sur une tribu berbère au début du XX^e siècle que parce qu'il nous apprend du regard et du travail de l'administration coloniale française.

© 2000-2020, Gauthier LANGLOIS et héritiers de Jean VAUGIEN Tous droits réservés.
35, Impasse des Peupliers, 11620 Villemoustaussou.
Mel : gauthier.langlois1@laposte.net
Web : <http://paratge.wordpress.com/>

Capitaine Jean VAUGIEN

ÉVOLUTION D'UNE TRIBU BERBÈRE DU
MAROC CENTRAL
LES AÏT OUIRRA

Présenté par Gauthier LANGLOIS



Juillet 1950 – janvier 1951

Ouvrage des mêmes auteurs

Jean Vaugien, Jean Albouy, *Carnets et lettres de guerre. Campagnes d'Italie, de Provence et des Vosges (janvier-novembre 1944)*, présentés par Gauthier Langlois. Éditions Lavauzelle.



Quand débute la Seconde Guerre mondiale, Jean Vaugien est un tout jeune officier à la tête d'un goum, une unité composée de berbères marocains et algériens. Il mène brillamment cette unité pendant les campagnes d'Italie, de Provence et des Vosges. Il y partage la vie rude et les combats de ces farouches goumiers qui ont joué un rôle décisif dans la prise de Monte Cassino. Puis, en Alsace, il rejoint l'État-major de la première Armée française où il devient aide de camp du général de Lattre de Tassigny, chef de cette armée. Séparé pendant plus d'un an de sa femme et de sa fille restées au Maroc, il éprouve le besoin de noter sur des carnets tout ce qu'il veut partager à son retour avec elles : ses joies, ses peines, les magnifiques paysages de l'Italie, les horreurs de la guerre, les événements qu'il vit.

Son beau-frère, Jean Albouy, est lui aussi un jeune officier dans les goums. Dans les lettres qu'il envoie de France à sa famille restée au Maroc, il restitue le quotidien de la guerre, ses joies et ses peines.

Deux témoignages vivants et émouvants sur la Seconde guerre mondiale.

L'Auteur : archéologue puis enseignant en lycée à Carcassonne, Gauthier Langlois est aussi un historien, spécialiste du Languedoc médiéval et des relations entre l'Orient et l'Occident. Il a notamment publié une biographie, plusieurs fois primée, d'un chevalier cathare et croisé du XIII^e siècle. Il collabore à diverses revues scientifiques et écrit des scénarios de bandes dessinées historiques. Il publie aujourd'hui les carnets de guerre de son grand-père Jean Vaugien, et de son grand-oncle Jean Albouy, dont la famille est originaire du Lauragais. Cette publication est aussi un hommage à l'armée d'Afrique, constituée principalement de pieds noirs et de maghrébins, qui par ses victoires a permis à la France de prendre place parmi les vainqueurs de la 2^e Guerre Mondiale.

Ouvrage broché - 234 pages - format 15.5 x 22 cm - ISBN N° 978 2 7025 1629 4 -
Prix public en librairie : 22.30 €.

Présentation et extraits en ligne sur <http://vaugien.wordpress.com/>

TABLE DES MATIÈRES

<u>PRÉFACE, par Gauthier Langlois</u>	6
<u>1 - Jean Vaugien</u>	6
<u>2 - Le mémoire</u>	8
<u>3 - Sources</u>	9
<u>4 - Bibliographie</u>	9
<u>5 - liens sur Internet</u>	9
<u>INTRODUCTION</u>	14
<u>Chapitre I</u> : <u>FORMATION</u>	18
<u>1 - Le cadre</u>	18
<u>2 - Les hommes</u>	23
<u>Chapitre II</u> : <u>HISTOIRE CONTEMPORAINE</u>	32
<u>1 - Les Aït Ouirra et le Makhzen à partir de 1890</u>	32
<u>2 - la pacification française</u>	35
<u>Chapitre III</u> : <u>ÉVOLUTION DE LA VIE PUBLIQUE</u>	40
<u>1 - Organisation ancienne des pouvoirs publics</u>	40
<u>2- Le régime de transition</u>	41
<u>3 - Organisation actuelle</u>	43
<u>Chapitre IV</u> : <u>ÉVOLUTION DE LA VIE PRIVÉ</u>	50
<u>1 - Évolution démographique</u>	50
<u>2 - La sédentarisation</u>	52
<u>3 - Évolution du régime foncier</u>	59
<u>Chapitre V</u> : <u>ÉVOLUTION DES ESPRITS</u>	65
<u>1 - Évolution politique</u>	65
<u>2 - Évolution religieuse</u>	69
<u>3 - Évolution intellectuelle (le problème scolaire)</u>	74
<u>CONCLUSION</u>	79
<u>Documentation photographique et annexes</u>	81
<u>Index des noms de lieux et de personnes</u>	92
<u>Index des matières</u>	99

PRÉFACE

JEAN VAUGIEN

De mon grand père, Jean Vaugien, décédé alors que j'avais 9 ans j'ai le souvenir d'un homme intègre, strict, très ordonné, catholique pratiquant, qualités provenant de son éducation. Mais je me souviens aussi de ses qualités d'infatigable marcheur, de grand connaisseur des champignons, dont il nous faisait profiter dans les forêts de Champagne ou du Jura ; de l'affection qu'il témoignait à ma sœur et moi qui étions alors ses seuls petits-enfants. Plus tard, ayant fait des études d'histoires, j'ai eu la chance de faire mon service militaire au Service historique de l'Armée de Terre au château de Vincennes. Par le plus grand des hasards mon bureau se trouvait alors à quelques mètres du dossier personnel de mon grand-père. La lecture de ses états de service m'ont permis de mieux situer quelques faits racontés dans la famille. Cela m'a donné l'envie d'en savoir plus sur mon grand-père. Par chance une série de photographies, un journal de guerre et un mémoire avaient survécu à une succession de rapatriement ou de déménagements parfois forts précipités et à une série d'inondations. C'est en hommage à mon grand-père que je publie ici son mémoire sur les Aït Ouirra.

Jean Vaugien, naît le 20 août 1916 à Breurey-les-Faverney (Haute-Saône, France). Deux ans plus tard sa famille rejoint le Maroc où son père, officier des Zouaves, était affecté avant la guerre. La famille Vaugien suit ensuite les différentes affectations du père dans les territoires berbères du sud marocain. Grâce à son enfance au Maroc Jean Vaugien apprend à connaître le pays, ses habitants, ses langues : l'arabe et surtout le berbère qu'il maîtrise parfaitement. Comme son père il devient officier et est affecté au Maroc dès 1938. Pendant la Seconde Guerre mondiale il est nommé chef du 14^e Goum chérifien, une unité issue d'une tribu berbère du Maroc spécialisée dans les combats en montagne. Il mène brillamment cette unité pendant les campagnes d'Italie, de Provence et d'Alsace. Il y partage la vie rude et les combats de ces farouches guerriers berbères qui ont joué un rôle décisif dans la prise de Monte Cassino. Puis, en Alsace, il rejoint l'État major de la première Armée française où il devient aide de camp du général de Lattre de Tassigny. Aux côtés du chef de l'armée française, il participe à toute la campagne du Rhin au Danube.

Rentré au Maroc à la fin de la guerre, il devient officier des affaires indigènes et est affecté début 1948 à El Ksiba dans le sud marocain. Jusqu'en août 1951 il assure le commandement du bureau d'El Ksiba. En tant qu'officier des affaires indigènes il doit assurer la sécurité et l'administration de son territoire et en particulier contrôler la tribu berbère des Aït Ouirra. L'administration de ces régions du sud marocain avait été confiée à l'armée en raison de l'instabilité permanente des tribus berbères qui ne s'étaient jamais totalement soumises, ni à l'autorité du Sultan du Maroc, ni à l'autorité française. Son rôle est donc de diriger l'administration locale, de maintenir la paix entre les tribus, d'assurer le bon fonctionnement des institutions et de la justice coutumières. C'est pendant ce séjour, entre juillet 1950 et janvier 1951, qu'il rédige le mémoire sur les Aït Ouirra.

Jean Vaugien poursuit ensuite sa carrière à Paris, en Algérie et en Allemagne et prend sa retraite avec le grade de général. Il est décédé à la suite d'un accident de voiture le 20 mars 1973 à Mascara (Algérie).

LES RAPPORTS ENTRE L'ADMINISTRATION COLONIALE ET LES HABITANTS À EL-KSIBA

Dans les archives de Jean Vaugien est conservée une série de photographies réalisées à el-Ksiba à l'occasion de la visite du général Juin, résident général de France au Maroc en 1949¹. Les clichés ont été réalisés, certains par Jean Vaugien, d'autres par des photographes travaillant pour des journaux ou pour l'administration du Protectorat. Ces photographies sont l'occasion d'analyser les rapports entre l'administration coloniale et les habitants.

La visite du général Juin et la commémoration du 14 juillet associe Berbères, Arabes et Français autour de cérémonies d'origine française (remise de gerbe au monument au mort, défilé...) et marocaine (fantasia, diffa...) pour essayer de montrer un Maroc uni dans toutes ses composantes autour de la France. Mais un examen plus poussé montre une société très hiérarchisée et clivée en deux. Chacun est à sa place suivant son origine ethnique, sociale ou religieuse. La société est dominée par les Français et au premier rang les militaires qui exercent de nombreuses responsabilités dans l'administration du Protectorat. D'ailleurs, le regard des photographes s'attache surtout sur eux. En dessous, les « indigènes », majoritaires, sont pourtant, tels des mineurs encore irresponsables, sous la tutelle de l'administration du Protectorat. Au sein de la société berbère dominent des notables issus de l'aristocratie paysanne qui cumulent souvent richesse et charges dans l'administration du Makhzen comme le caïd Bassou, chef de la tribu des Aït Ourra. En dessous, les goumiers, ces rudes soldats ayant participé à la libération de la France constituent une classe montante. Ils bénéficient d'un salaire ou d'une pension de l'armée et envoient volontiers leurs enfants à l'école mise en place par le Protectorat. Ils bénéficient donc d'avantages financiers et culturels sur le reste de la population qui est majoritairement paysanne. La distance sociale ethnique ou religieuse entre les individus n'empêche cependant pas le développement d'amitiés sincères, notamment entre le capitaine Jean Vaugien et le caïd Bassou ould Moha ou Saïd.

Si les photographies illustrent l'attachement réel d'une partie de la population berbère d'el-Ksiba à la France, notamment chez les notables et les soldats, elles n'illustrent pas la montée des incidents liés à des revendications d'indépendance qui se multiplient après 1945 dans tout le Maroc et notamment à el-Ksiba. Dans son mémoire achevé en janvier 1951 Jean Vaugien en est conscient et note l'existence à el-Ksiba d'une section du parti nationaliste Istiqlal qui rencontre un certain succès. Le même mois, le général Juin, soutenu par les colons conservateurs français, menace de destitution le sultan Mohammed Ben Youssef s'il ne désavoue pas l'Istiqlal. Contraint par la force le sultan cède le 27 février. C'est alors qu'el-Ksiba se retrouve au cœur de la contestation. Selon Guy Delanoë, « le face à face entre le résident général et le sultan a eu un retentissement profond dans l'ensemble du pays, et en particulier dans le bled, traditionnellement "fidèle à la France". Des dépêches recueillies au Service historique de l'armée de Terre indiquent que les troubles, qui se sont produits dans le Tadla, pourtant "très tenu par ses Caïds", vont durer plus de trois mois. » Un groupe de paysans se dirige vers el-Ksiba dans le but d'éliminer tous les Européens qui y résident. Informé de la menace, le caïd Bassou intervient. Il cache dans sa résidence la famille de Jean Vaugien et lui sauve ainsi la vie. Puis le caïd parvient à calmer les émeutiers et les arrêter. Informé des faits le contrôleur civil Philippe Boniface requiert, dans une dépêche datée du 3 mars 1951, le général commandant de la division de Casablanca de prêter le secours de la troupe au maintien de l'ordre à Ksiba. Pour faire face à de nouvelles menaces la colonie européenne est donc pendant un certain temps sous la protection de blindés de l'armée. En mai 1951, un berger du Moyen

¹ « Accompagné de M. Lacombe, chef de l'Annexe de Kasba-Tadla, et du lieutenant-colonel de Dampierre, commandant d'armes. M. Soulmagnon, directeur de l'Agriculture, du Commerce et des Forêts, arrivé par la route, se joignit au (...) Le Résident général s'est ensuite rendu par la route à Ksiba, où il a été accueilli par le commandant Rousseau, commandant le Cercle. Le cortège officiel, précédé du peloton des moghazni à cheval, fit son entrée dans la localité, salué par ... », *Bulletin d'informations du Maroc*, 1949, p. 26.

Atlas nommé Ahmed Ahansal commet une série d'assassinats d'Européens. Pour les Européens c'est le "tueur du Tadla", pour les Marocains, le "Lion de l'Atlas". Malgré la gigantesque chasse à l'homme organisée par l'armée, il échappe de longues semaines grâce au silence des tribus du Moyen Atlas et notamment des Aït Ouirra qui, selon Daniel Rivet, vont être écœurés par l'appel à la délation et la brutalité du ratissage.

La volonté d'indépendance n'empêche pas les Marocains d'apprécier les officiers des affaires indigènes quand ils sont soucieux du développement du pays et du bien-être de leurs habitants. René Jacquot livre par exemple ce témoignage sur le commandant Jean Rousseau, chef du cercle d'el-Ksiba et supérieur de Jean Vaugien : « C'était un officier comme il en a beaucoup et dont on ne parle pas, et qui avait fait d'el-Ksiba un modèle dans son genre. Il n'a pas été inquiété durant les troubles politiques qui ont mené à l'Indépendance. Il était carrément vénéré des Marocains de la région. ». Resté après l'Indépendance dans la région où il avait pris sa retraite, il était encore régulièrement consulté par le nouveau caïd, le petit-fils du caïd Bassou, pour divers conseils. Selon des témoignages récents d'habitants d'el-Ksiba, Jean Vaugien était alors tout aussi apprécié que le commandant Rousseau.

LE MÉMOIRE

Le mémoire que Jean Vaugien a rédigé sur la tribu dont il avait la charge est sans doute un travail de commande de l'administration coloniale française. Il s'agit probablement d'un mémoire préparé en vue du stage qu'il effectue, de septembre à décembre 1951 à Paris, au Centre des hautes études d'administration musulmane. Cela n'aurait pu qu'être un rapport administratif destiné à guider la politique coloniale. Mais grâce à une grande curiosité et sa familiarité avec les tribus berbères, Jean Vaugien s'est livré ici à un véritable travail d'ethnologue, d'historien et de géographe, à l'image d'ailleurs de bien d'officiers qu'il cite parfois. C'est sur le terrain, en écoutant les anciens autour d'un plateau de thé, qu'il a recueilli les traditions des Aït Ouirra. On se prend d'ailleurs à regretter qu'il ne livre dans son mémoire qu'une petite partie de ce qu'il a recueilli. Influencé par son métier il consacre par exemple plus de dix pages à l'histoire et aux traditions militaires des Aït Ouirra mais ne fait qu'évoquer leur poésie folklorique en quelques lignes.

C'est aussi en observant ces hommes dans leur milieu qu'il a pu les comprendre et les voir évoluer. Ses observations sont d'autant plus précieuses qu'elles ont été faites à une époque de profond changement dans le mode de vie des Aït Ouirra. Sous l'influence de la colonisation française et du monde moderne les Aït Ouirra abandonnent leur vie de pasteur et guerrier semi-nomade, se sédentarisent pour devenir fermier, artisan ou ouvrier, s'instruisent et s'arabisent. L'amélioration des conditions de vie, les progrès de la médecine, entraînent une forte augmentation de la population. Les problèmes politiques sont aussi évoqués, même si Jean Vaugien, tenu au devoir de réserve, ne peut les traiter comme il le souhaiterait. Il expose le développement du communisme, du nationalisme et avec beaucoup de subtilité l'évolution de la religion musulmane. Il note d'ailleurs que paradoxalement, ce sont les écoles mises en place par l'administration française où les élèves reçoivent un enseignement de l'Islam en arabe qui favorisent le développement du nationalisme. Il s'indigne en particulier du fait que certains utilisent la religion musulmane comme instrument de nationalisme au profit du sultan.

Ce mémoire est un document sur les Aït Ouirra mais aussi sur l'administration coloniale française. Le père de Jean, Charles Vaugien, a participé à la conquête du Maroc dès 1908 et à la mise en place d'une administration plutôt autoritaire. Jean Vaugien voit cette administration évoluer après 1945 dans le sens d'un plus grand respect des hommes et des traditions locales, d'une plus grande démocratie. Les timides progrès de la démocratie dans les colonies sont peut-être le fruit de la participation massive des habitants de l'empire colonial à la libération de la France. Jean Vaugien ne le dit pas. Il note par contre comment l'autorité française a su avec

beaucoup de subtilité utiliser l'organisation traditionnelle des Aït Ouirra à son profit pour la satisfaction des Français et des Berbères. À l'échelle de cette tribu on voit donc comment la France s'est appuyé sur les Berbères de l'Atlas pour lutter contre les revendications d'indépendance soutenues notamment par le sultan Mohammed V. (Le Maroc obtient son indépendance en 1956).

Ce mémoire est donc un document précieux à double titre : par ce qu'il nous apprend des Aït Ouirra comme parce qu'il nous apprend du regard et du travail de l'administration française sur cette tribu. Parce que c'est un document et aussi par respect pour le travail de mon grand-père j'ai tenu à l'éditer dans son intégralité et dans une forme proche de l'original. Toutefois pour plus de commodité j'y ai ajouté une bibliographie, de nouvelles annexes (annexes 9 et 10), un index des noms propres et un index des matières.

Gauthier Langlois

SOURCES

VAUGIEN (Jean), ALBOUY (Jean). - *Carnets et lettres de guerre. Campagnes d'Italie, de Provence et des Vosges (janvier-novembre 1944)*, présentés par Gauthier Langlois. Panazol : Lavauzelle, 2015, 234 p. (Collection Histoire, mémoire et patrimoine).

VAUGIEN (Jean). – *Évolution d'une tribu berbère du Maroc central, les Aït Ouirra*, mémoire dactylographié de 82 pages plus 24 pages d'annexes, janvier 1951. (Archives familiales).

Service Historique de la Défense, château de Vincennes, Dossier personnel du général Vaugien. (14 YD 691).

BIBLIOGRAPHIE DES AUTEURS CITÉS PAR JEAN VAUGIEN

BASSET (Henri). – *Essai sur la littérature des Berbères. Thèse... pour le doctorat ès lettres...*, Alger : J. Carbonel, 1920, 448 p.

BERNARD (Augustin). – *Le Maroc*, Vendôme-Paris : imprimerie des Presses universitaires de France ; Paris : librairie Félix Alcan, 1931, VIII-482 p.

FAIDHERBE (général Louis). – *Travaux du général Faidherbe sur les langues et l'ethnographie de l'Afrique*, Lille : imprimerie de Danel, 1888.

GUILLAUME (général Augustin). - *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas central, 1912-1933*, Paris : R. Julliard, 1946, 523 p.

MARTY (Paul). – *Le Maroc de demain*, Paris : Comité de l'Afrique française, 1925, 320 p.

NOUVEL (Suzanne) – *Nomades et sédentaires au Maroc*, Paris : E. Larose, 1919.

ROBICHEZ (Jean). - *Le Maroc central*, Grenoble-Paris : B. Arthaud, 1946, 207 p.

SAINT AUGUSTIN. – *Les confessions*.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

- 40 ans de présence française au Maroc, 3 grandes révolutions.* Avant-propos par le général Guillaume, Casablanca : Chérifienne d'éditions et de publicité (Impr. réunies), 1953.
- BENSOUSSAN (David). – *Il était une fois le Maroc. Témoignages du passé judéo-marocain*, Bloomington : IUniverse, 2012, 598 p.
- BIDWELL (Robin). – *Morroco under Colonial Rule. French Administration of Tribal Areas 1912-1956*, London : F. Cass, 1973, 349 p.
- DELANOË (Guy), - *Lyautey, Juin, Mohammed V : fin d'un protectorat*, Paris : Ed. l'Harmattan, 1991, 223 p.
- JACQUOT (René). – *Souvenirs d'un forestier français au Maroc, 1952-1968*, Paris : L'Harmattan, 2008, 241 p.
- LE GLAY (Maurice). – *Récits marocains de la plaine et des monts*, Paris : Berger Levrault, 1920, 349 p.
- MANGIN (général). – *Souvenirs d'Afrique. Lettres et carnets de route...* Fontenay-aux-Roses : Impr. Louis Bellenand et fils ; Paris : Denoël et Steele, 1936, 267 p.
- MÉRAUD (Marc). – *Histoire des Goums marocains. (Tome 3) Histoire des Affaires Indigènes : le Service des affaires indigènes du Maroc*, Paris : La Koumia, 1990, 2 vol. 547 et 461 p.
- RIVET (Daniel). – *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du Protectorat*, Paris : Denoël, 1999.
- SAULAY (Jean). – *Histoire des Goums marocains. (Tome 1), Le Maroc, pacification et unification du pays (1908-1934)*, Paris : La Koumia, 1985.

Capitaine Jean VAUGIEN

ÉVOLUTION D'UNE TRIBU BERBÈRE DU MAROC CENTRAL

LES AÏT OUIRRA

Juillet 1950 – janvier 1951

« Ces tribus guerrières et farouches, que jamais personne, ni le génie militaire de Rome, ni même la formidable force expansive de l’Islam, n’ont jamais pénétrées et soumises, peut-on raisonnablement admettre que nous les avons à tout jamais pacifiées, qu’aucune réaction n’est à craindre ? – Non, la conquête morale demande des siècles d’efforts et de multiples générations. »

([Paul Marty](#), *Le Maroc de demain*, 1925)



Bassou ould Moha ou Said
Chevalier de la légion d'honneur
Caid des Aït Ourra

INTRODUCTION

Chef de bureau des Affaires Indigènes de Ksiba depuis le début de l'année 1948, et chargé à ce titre du contrôle de la tribu des Aït Ouirra, nous avons tenu, par souci de précision, à limiter notre sujet dans le cadre de notre activité administrative et politique.

Les Aït Ouirra constituent le groupement le plus important et le plus représentatif du bled Aït Seri, implanté au centre du Moyen Atlas, en plein cœur du Maroc, à égale distance des principales villes.

D'autre part, ils occupent une zone de contacts et de transition entre le pays arabe et le pays berbère. Accrochés à leurs montagnes, ils sont également tournés vers la plaine arabe dont ils subissent les influences. Axés économiquement sur Casablanca, ils ne peuvent rester à l'écart des propagandes plus ou moins subversives qui rebondissent de cette grande cité moderne par Khourigba, Boujad et Kasba-Tadla jusque sur les premiers contreforts de la montagne berbère.

Par sa position géographique, l'importance de cette tribu s'est d'ailleurs affirmée au cours de son histoire, et nous avons essayé de la fixer pour faire ensuite le point de son évolution.

Les renseignements d'archives ont été soigneusement contrôlés. Ils sont d'ailleurs peu nombreux : les archives de la Direction de l'Intérieur, ni celles du Bureau de Ksiba ne renferment d'autres documents sur les Aït Ouirra que la réglementaire « fiche de tribu ». C'est donc à sa source véritable, dans le milieu même que nous voulions étudier, que nous avons puisé notre information. Le hasard de nos tournées a parfois bien fait les choses. Les histoires passionnantes entendues autour d'un plateau de thé, les souvenirs des anciens pieusement recueillis, nous ont permis de camper cette tribu dans l'espace, dans l'histoire et dans la vie sociale.

Puis, nous l'avons vue évoluer ; nous avons même participé à sa transformation. Depuis la fin de la guerre 1939-45, la tribu des Aït Ouirra a franchi bien des étapes, échappant progressivement à ce que ses hommes mûrs appellent déjà « le passé ». Jusqu'où cette évolution - pour ne pas dire cette « révolution » - conduira-t-elle cette tribu berbère ?

Le sens profondément terrien, l'esprit de famille, son amour inné de l'indépendance, son esprit frondeur, le souvenir du succès de ses armes, en un mot tout ce qui constitue le caractère original de l'Aït Ouirra, arrêteront-ils son évolution à des limites que dépasseront les tribus arabes ?

Chapitre I

FORMATION

<u>I – LE CADRE</u>	18
- <u>Aperçu géographique</u>	18
- <u>Les divisions naturelles</u> <u>(montagne, dir, plaine)</u>	18
<u>II – LES HOMMES</u>	23
- <u>origines géographiques du peuplement</u>	23
- <u>diversité des types ethniques</u>	24
- <u>les groupements humains traditionnels</u>	27

LE PAYS



page 18... « N'importe lequel de ces sommets est un belvédère magnifique... »
Les collines du Dir de Ksiba vues du col des Aït Ouirra
- Au fond la plaine de Tadla
- A flanc de montagne : la piste Ksiba- Arhbala - Imilchil

FORMATION

I- LE CADRE

Aperçu géographique

La tribu berbère des Aït Ouirra occupe sur le dir de Tadla et le Moyen Atlas, au cœur même du Maroc, une zone d'environ 17 kilomètres de large sur 35 de profondeur qui s'étend des crêtes du versant nord de l'oued el Abid à l'Oum er Rebia. La superficie totale de ce territoire est d'environ 600 kilomètres carrés.

Le relief est rude, parfois chaotique. Deux hautes chaînes de montagnes orientées nord-est-sud ouest et presque parallèles en constituent l'ossature :

- La chaîne méridionale appartient à la ligne de faite du moyen Atlas. Elle est jalonnée par les crêtes rocheuses de l'Agued n'Ifar, d'Adrar Imelouy (2205 m) et de l'Agued M'ziane (1894 m.).

- La chaîne septentrionale a une altitude sensiblement égale à la précédente (Bou Yadder, 2274 m. – Bou Guennous, 1940 m).

N'importe lequel des sommets de cette seconde chaîne est un belvédère magnifique d'où le regard embrasse à perte de vue la plaine du Tadla. Les postes de vigie dont les ruines occupent encore jusqu'au plus modeste piton de cette arrête montagneuse témoignent de sa remarquable importance stratégique. À ses pieds, s'étend une terrasse d'alluvions qui s'abaisse progressivement jusqu'aux rives sud de l'Oum er Rebia en une succession de coulées fertiles (Iguig, Tafrent) ou de terrains de parcours rocaillieux et boisés (Tagant, Azarar).

Les divisions naturelles (montagne, dir, plaine)

Ainsi découpé, le pays Aït Ouirra laisse apparaître trois bandes de terrains sensiblement nord-est – sud-ouest et qui correspondent à trois unités géographiques nettement individualisées : la montagne, le dir et la plaine. Un examen détaillé de chacune d'elles s'impose, car il n'est pas possible d'étudier l'homme sans le rattacher à son milieu et ce compartimentage en trois régions naturelles explique, sous beaucoup d'aspects, l'évolution de la vie de la tribu.

LA MONTAGNE comprend essentiellement les deux chaînes que nous venons de citer, séparées par la vallée alluvionnaire du haut Drent. Elle apparaît à première vue comme un bloc difficile, mais en réalité, de nombreuses voies d'accès la traversent. La tribu et le makhzen entretiennent régulièrement les chemins muletiers qui franchissent au tizi n'Serdount et au tizi n'Mezguilda le bloc du Bou Yadder. Une piste autocyclable (pompeusement dénommée « route du Sahara » parce qu'elle relie Ksiba à Arhala des Aït Sokhman, Imilchil, Tounfite, Tinerhir et le Tafilalet en matérialisent ainsi l'axe des invasions 18^e siècle), franchit la première chaîne au tizi n'Iffar. C'est une route touristique de premier ordre et de nombreux automobilistes l'empruntent pour se rendre au plateau des lacs ou pour pousser plus loin leur curiosité vers Tinerhir, les gorges du Dadès et du Todhra.

LE PAYS

Tizi n'Ait Ouirra

Tizi n'Taqadoust

Tizi n'Migendis

Tizi n'Serdount



Page 18... « en réalité de nombreuses voies d'accès traversent la montagne »...

LA CHAÎNE SEPTENTRIONALE ET LE MASSIF DU BOU YADDER VUS D'IFESFESS

Entre ces deux chaînes distantes à vol d'oiseau d'une dizaine de kilomètres seulement, une large cuvette collecte les eaux des innombrables petits torrents qui dévalent des sommets neigeux. Ces eaux se rassemblent dans la région de Naour et de l'Aghzif pour venir constituer à Bou Noual l'oued Drent, dont le lit n'est jamais à sec et qui se fraye un passage au travers de la barrière rocheuse entre des falaises à pic, véritables cañons, jusqu'à Taghzirt, pour former l'oued Derna après sa réunion avec l'oued Aoudrent.

Toute cette région a une altitude supérieure à 1300 mètres. (Au centre, le poste de Naour est à 1390 mètres). Elle est par excellence le pays des pâturages d'été. À cette époque, une température modérée entretient la verdure des terrains de parcours alors que tout est sec dans la plaine. Les cultures trouvent place dans les clairières et dans les vallées. C'est également dans les vallées que se rassemblent les agglomérations, près des pistes et autour des points d'eau. La forêt a trouvé un terrain d'élection à partir de 1500 mètres. De vastes hauteurs de chênes verts considérés à juste titre comme les plus beaux spécimens de la forêt marocaine sont actuellement en pleine exploitation (chantiers forestiers de Bou Guennous).

La neige, qui commence à tomber en novembre pour laisser des traces au dessus de 1500 mètres jusqu'au mois de mai, témoigne de la rigueur des hivers dans cette partie montagneuse.

LA PLAINE borde le pays Aït Ouirra dans sa partie ouest. Les terrains de tribus ne sont ici séparés de ceux de la confédération des Aït Roboa que par un tracé tout à fait conventionnel. Il s'agit en réalité d'un morceau de la vaste plaine de Tadla que les berbères se sont appropriés au sud de l'Oum er Rebia.

Des terres d'alluvions bien arrosées constituent de riches parties cultivables qui sont restées entre les mains des indigènes du seul fait de l'interdiction faite aux colons d'acheter en zone dite d'« insécurité », tandis que les fermes des colons européens bordent extérieurement toute la limite des Aït Ouirra entre le dir de Ghorm el Alem.

C'est dans cette région que passe la route principale n° 24, grande rocade dont le tracé s'est superposé à celui de l'ancienne « route impériale » qui, par Khénifra, Kasba-Tadla et Beni Mellal, reliait la capitale de Fès à celle de Marrakech.

LE DIR, pays de transition entre la montagne et la plaine, est la région privilégiée des Aït Ouirra. Il est constitué par les premiers contreforts du massif montagneux, disposés en une série de collines d'altitude moyenne (variant de 600 à 1000 mètres) séparées les unes des autres par des vallées fertiles. Les débouchés de ces vallées, d'accès facile, ainsi que les sources extrêmement nombreuses qui se trouvent tout le long du dir ont permis l'installation de villages perdus dans les vergers. Le climat tempéré et pluvieux (certaines années, il tombe plus de 1000 mm de pluies à Ksiba) se prête à la culture des arbres fruitiers dans d'excellentes conditions : l'olivier, et même l'oranger y prospèrent remarquablement. L'eau qui dévale des pentes de la montagne permet les cultures irriguées à fort rendement (blé, orge, maïs et luzerne). L'élevage y est également très développé.

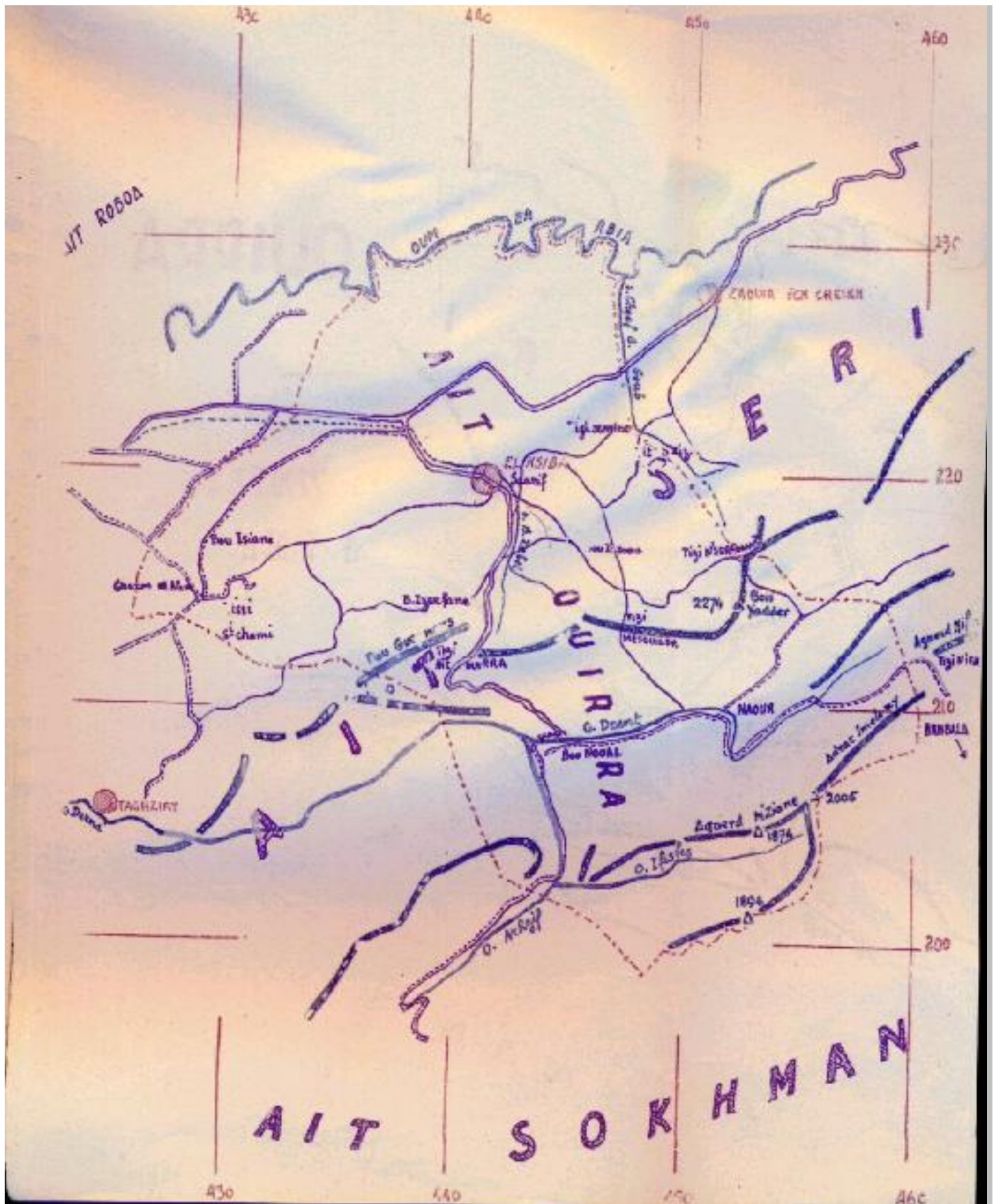
C'est le long du dir que se trouvent les centres importants : Tit-en-Ziza, Tighermine, Zaarif, Ksiba, Tisai, Bou Isiane, Sidi Ben Daoud, Ghorm el Alem, Sidi Chami. Le dir est aussi la zone commerçante de la tribu. Une piste très fréquentée relie ces différentes agglomérations et, chaque dimanche, se tient à Ksiba le souq des Aït Ouirra où se rencontrent, avec les berbères Aït Seri et Aït Sokhman, les arabes de Boujad, de Tadla et de Beni Mellal.

Au point de vue hydrographique, le dir est tributaire du bassin de l'Oum er Rebia dans lequel se jettent les eaux du versant nord du moyen Atlas, qui n'ont d'importance qu'à la saison des pluies : le Chqef en Goub, l'oued Bou Zabel, et l'oued Zemkil. Ces oueds ne peuvent pas

être alimentés par les sources dont l'eau, toute entière utilisée par l'irrigation, est insuffisante malgré son abondance apparente.

Tel est le cadre dans lequel s'est fixée la tribu des Aït Ouirra. Mais son implantation dans ce pays où son évolution a « démarré » n'est pas ancienne : elle ne date que de la fin du 18^e siècle. Quelle est donc l'origine de cette tribu : c'est ce que nous allons essayer de déterminer.

LE PAYS AÏT OUIRRA



Extrait de la carte au 1/200 000^e, feuille n° XXXVIII Kasba Tadla

II – LES HOMMES

Origines géographiques du peuplement

Aucun élément positif ne nous permet de préciser les origines ethniques du groupement Aït Ouirra, ni même d'émettre à ce sujet la moindre hypothèse. Connaît-on seulement l'origine des berbères du Moyen Atlas ? Si des esprits éclairés ([Faidherbe](#), Montelius, [Henri Basset](#), Mademoiselle [Suzanne Nouvel](#), [Robichez](#), le [général Guillaume](#) et tant d'autres) ont abordé le problème et essayé de le résoudre en mettant en présence les thèses les plus contradictoires, M. [Augustin Bernard](#), dans son ouvrage déjà ancien sur le « Maroc », a conclu en se basant sur des mensurations anthropologiques que les berbères de l'Atlas marocain ne constituaient pas une race homogène. N'était-ce pas la constatation faite seize siècles plus tôt par [saint Augustin](#) : « Plurimus gentes in una lingua novimus ».

Force nous est donc de prendre dans sa forme brute actuelle le groupe humain que nous nous proposons d'étudier et de n'en présenter que ce que nous avons pu effectivement et personnellement découvrir à son contact.

Selon la légende rapportée par les lettrés berbères du grand Atlas, les Aït Ouirra seraient originaires d'un pays mal défini, avoisinant le Tafilalet.

D'après certains, le groupement de base, auquel se seraient par la suite incorporés tous les autres, descendrait d'un personnage dont le souvenir se perd dans la nuit des temps et dont on a même oublié l'emplacement de la sépulture : Saïd ou Irra (Le Victorieux)².

Les premiers occupants du pays, les Aït Yemmour, constituaient une grande tribu qui s'étendait dans la plaine au sud de l'Oum er Rebia de Beni Mellal à Zaouia ech Cheikh, et débordait en montagne sur l'actuel pays Aït Seri. Les Aït Yemmour se seraient révoltés contre Moulay Ismaïl à l'époque où ce sultan combattait la puissance des Dilaites. Battus et massacrés par les troupes de Moulay Ismaïl, ils furent en partie dispersés et l'on retrouve encore actuellement des Aït Yemmour dans le Gherb et dans la région des Aït Ourir. Ceux qui restèrent, affaiblis et désorganisés, devinrent une proie facile pour l'envahisseur.

C'est en 1310 de l'Hégire (1773) que les Aït Ouirra s'installèrent définitivement sur le dir de Tadla avec les Aït Seri, puissante confédération dont ils constituaient la tribu suzeraine. Tout le groupement serait parti d'Ouanergui, au sud de l'oued el Abid, chassé par les Aït Sokhman, eux mêmes poussés en avant par un grand courant d'invasion venant du sud. Ils se seraient mis en marche vers le nord, décidés à se fixer quelque part. La tradition veut qu'ils aient voyagé à la faveur de la nuit, et c'est en souvenir de leurs pérégrinations nocturnes que les Aït Sokhman leur auraient donné le nom d'Aït Seri³.

Après une série de combats heureux sous la conduite de leur chef Raho ou Assou, grand père de Moha ou Saïd, les Aït Ouirra refoulèrent vers la plaine de Tadla les Aït Yemmour. Arrivés sur le haut Drent, ils marquèrent un temps d'arrêt. Chacun ayant reçu sa part du pays

² Le vrai nom de la tribu est en réalité « Aït Saïd ou Irra », devenu par abréviation « Aït Ouirra », et il n'est pas rare d'entendre employer l'une ou l'autre de ces appellations pour désigner l'ensemble. C'est une précision que nous tenons à donner pour redresser une erreur. En effet, la monographie officielle de la tribu porte que Irra eut deux fils : Saïd et Yacoub, d'où deux branches : les Aït Saïd ou Irra et les Aït Yacoub ou Irra. Cette théorie est séduisante pour l'esprit, mais elle est démentie par l'opinion publique : le terme d' « Aït yacoub ou Irra est totalement inconnu en tribu, où les gens sont unanimes à déclarer qu'il n'a jamais existé.

³ Le mot « Seri » tiendrait son origine du verbe arabe « sera » qui signifie « voyager de nuit ». Nous donnons cette origine sous toutes réserves.

nouvellement conquis s'organisa pour le mieux en attendant une occasion favorable de reprendre la marche en avant.

Après quelques années d'une stabilisation toute précaire marquée par des escarmouches journalières avec leurs voisins, les Aït Ouirra s'emparèrent du col qui depuis porte leur nom⁴ et, dévalant sur la plaine, bousculèrent les Aït Yemmour une seconde fois. Grisés par leur succès, ils ne s'arrêtèrent qu'à l'Oum er Rebia. Ils effectuèrent alors un nouveau partage des terres qui a subsisté depuis dans ses grandes lignes.

Fait assez curieux et intéressant à noter : les petites zaouias de Chkounda et de Sidi Ben Daoud, installées depuis longtemps dans le pays ne furent pas inquiétées. Le fait que ces zaouias aient pu à ce point se désolidariser du sort des Aït Yemmour est certainement dû à l'état de décomposition du groupement qui les faisait vivre.

Certains prétendent que Moulay Ismaïl superposa aux Aït Yemmour demeurés dans le pays d'autres familles importées de tous les coins du Maroc, pour disposer d'un noyau de populations « à lui » au flanc de la montagne berbère⁵.

Ajoutons, pour être complet, qu'une dizaine d'années après l'installation des Aït Ouirra sur le territoire qu'ils occupent actuellement, un groupement Aït Sokhman vint leur demander l'hospitalité. Les gens de ce groupement arrivaient précédés d'une mauvaise réputation, - ils avaient été chassés par leurs propres frères pour s'être rendus coupables d'un crime -, et les Aït Ouirra montrèrent peu d'empressement à les accueillir. Néanmoins, la fraction des Aït Hemmi, la plus faible de la tribu, leur offrit l'hospitalité pour accroître sa puissance en augmentant le nombre de ses guerriers. On leur donna la plaine de Tamchat ainsi que le versant sur lequel est bâti aujourd'hui le village de Tighermine. Ce n'est que longtemps après, à l'occasion du mariage d'une de leurs filles avec le chérif Sidi Ali Amhaouch, qu'ils reçurent le nom d'Imhiouach.

Par la suite, les Imhiouach entretenirent avec les Aït Ouirra d'assez bonnes relations, gagnèrent leur confiance et finirent par être considérés comme leurs frères. Ils formèrent clan avec les Aït Hemmi.

Cependant, même de nos jours, leur origine étrangère n'a pas été oubliée et eux même parlent souvent du reste de la tribu en disant : « les Aït Ouirra ».

Diversité des types ethniques

Ainsi, le peuplement comprend au moins trois grands groupes ethniques d'origine différente :

- les Aït Saïd ou Irra (Aït Krad, Aït Yacoub et Aït Hemmi), qui, avec leurs 3000 familles constituent la masse des « ireslin » de la tribu, c'est à dire des « purs ».
- les Imhiouach (650 foyers).
- les Igourramen, 250 familles maraboutiques de Chkounda et Sidi Ben Daoud.

⁴ [Tizi n'Aït Ouirra](#).

⁵ Nous n'attachons pas beaucoup de crédit à cette théorie, car à cette époque, le gros apport de population est venu de la montagne et non pas de la plaine. Nous croirions plutôt à « l'appel du vide ».

HISTOIRE CONTEMPORAINE



page 24... « Les Aït Ouirra s'emparèrent du col qui depuis porte leur nom... »
Le Tizi n'Aït Ouirra vu du versant sud

LES HOMMES



page 27... « Le personnage Aït Ouirra »...

...Le vêtement : une chemise et un burnous qu'on lave rarement en constituent les pièces essentielles.
Mimoun ou Hacine, des Aït Gouaddi, chef de tente

groupements, il y a eu des apports étrangers. Ainsi, lors de son séjour à Ouanergui, le groupe Aït Hemmi adopte des « mrabtin » berberisés de la zaouia de Sidi Yahia ou Youssef de Tounfite⁶.

D'autre part, un fait récent est à signaler, qui a également son importance : au moment de la pacification de Tadla (1913), de nombreux arabes, refusant de se soumettre, se réfugièrent dans la montagne et vécurent en bonne intelligence avec les Aït Ouirra pendant près de vingt ans, allant jusqu'à marier leurs filles dans le pays.

Signalons enfin que bon nombre des habitants actuels de la tribu sont d'anciens « adoptés » d'origine étrangère. Chez les Aït Ouirra, plus un homme libre a de protégés, plus il est considéré, car c'est pour lui un signe extérieur de richesse, donc de puissance.

De ce mélange de plusieurs races, de cette sorte de « melting pot », devait en définitive sortir l'amalgame Aït Ouirra, avec son originalité et, - à défaut d'homogénéité ethnique -, sa personnalité.

Pour ces raisons, la tribu comprend une extrême variété de types d'hommes dont on peut tout au plus dégager quelques traits communs :

Le personnage Aït Ouirra est en général de taille supérieure à la moyenne (1,70 m environ). Le corps est sec et musclé, le visage dur, d'une dureté qu'accentue encore une barbe mal entretenue, et marqué par les soucis d'une existence âpre et mouvementée sous le soleil et sous les averses, entre les lopins de terre dispersés aux deux extrémités de la tribu. Le vêtement est réduit au strict minimum : une chemise de cotonnade et un burnous qu'on lave rarement en constituent les pièces essentielles. Presque tous les hommes portent toujours sur eux une « chkara » et une « [tassarit](#) », long poignard droit, effilé et parfaitement aiguisé, qui sert à beaucoup d'usages, parfois à tuer le voisin.

Ces hommes sont à l'image de leur rude pays : des paysans austères. Mais, en étudiant la pénétration de leurs montagnes, nous allons les voir changer progressivement.

Les groupements humains traditionnels

La tribu (teqbilt) comprend essentiellement trois groupements : les Aït Krad, les Aït Yacoub, et les Imhiouach-Aït Hemmi⁷.

Chacun d'eux est composé d'un certain nombre de « tigoumma »⁸ qui groupent chacune plusieurs centaines de foyers.

⁶ Ils constituent aujourd'hui le douar des Aït Azzou, et, bien qu'ils les considèrent comme des berbères authentiques et les traitent comme leurs propres frères, les Aït Hemmi ne les qualifient pas moins d'« étrangers ».

⁷ Le terme de soff, souvent utilisé dans les ouvrages traitant des questions berbères, est totalement inconnu ici. Ces trois groupements n'avaient pas de nom générique : on disait : « les Aït Krad, les Aït Yacoub... ». Ailleurs, on les eût peut-être désignés sous le nom de « toulout » (tiers de tribu). Si un de ces groupements porte le nom d'Aït Krad, c'est uniquement, pensons-nous, parce qu'il se subdivise lui-même en trois sous-groupements.

⁸ Pluriel de « tigemmi », que nous pouvons traduire par le mot « fraction » (et non par « canton », qui serait impropre, car ce mot implique une idée territoriale qui n'existe pas chez les Aït Ouirra).

Le nom de « tigemmi » pour désigner une fraction peut paraître curieux. Dans le Sous, par exemple, il désignerait une maison, et, pour des gens familiarisés avec le vocable du sud marocain, il pourrait se concevoir ici si tous les gens de la fraction descendaient d'un ancêtre éponyme. Or ce n'est pas le cas, ceci n'existe que pour la tiouremt.

Les « tigoumma » se subdivisent à leur tour en « ikhsan »⁹ de 60 à 180 tentes.

Viennent ensuite les « tiourmine ». L'ensemble de la tribu en comprend exactement 161. La « tiouremt » est un petit clan qui rassemble quelques familles en nombre extrêmement variable, qui descendent tous d'un ancêtre commun¹⁰. Ces groupements élémentaires sont les plus cohérents, tant du point de vue de l'origine ethnique que du point de vue social. La « tiouremt » est la seule association de personnes et d'intérêt parfaitement homogène. Un même sang coule dans les veines de tous ses membres et c'est à l'intérieur de la « tiouremt » que sont désignés les co-jureurs d'une famille. Chaque « tiouremt » a son ambiance de vie, et parfois ses coutumes, qui lui sont propres.

Enfin, tout au bas de l'échelle, la plus petite cellule sociale est la famille. La tente (takhemt) était autrefois sa demeure normale, sous les ordres du maître (bab n'takhamt ou akhater). On désignait de ce fait la famille du nom d'« ait takhemnt »¹¹.

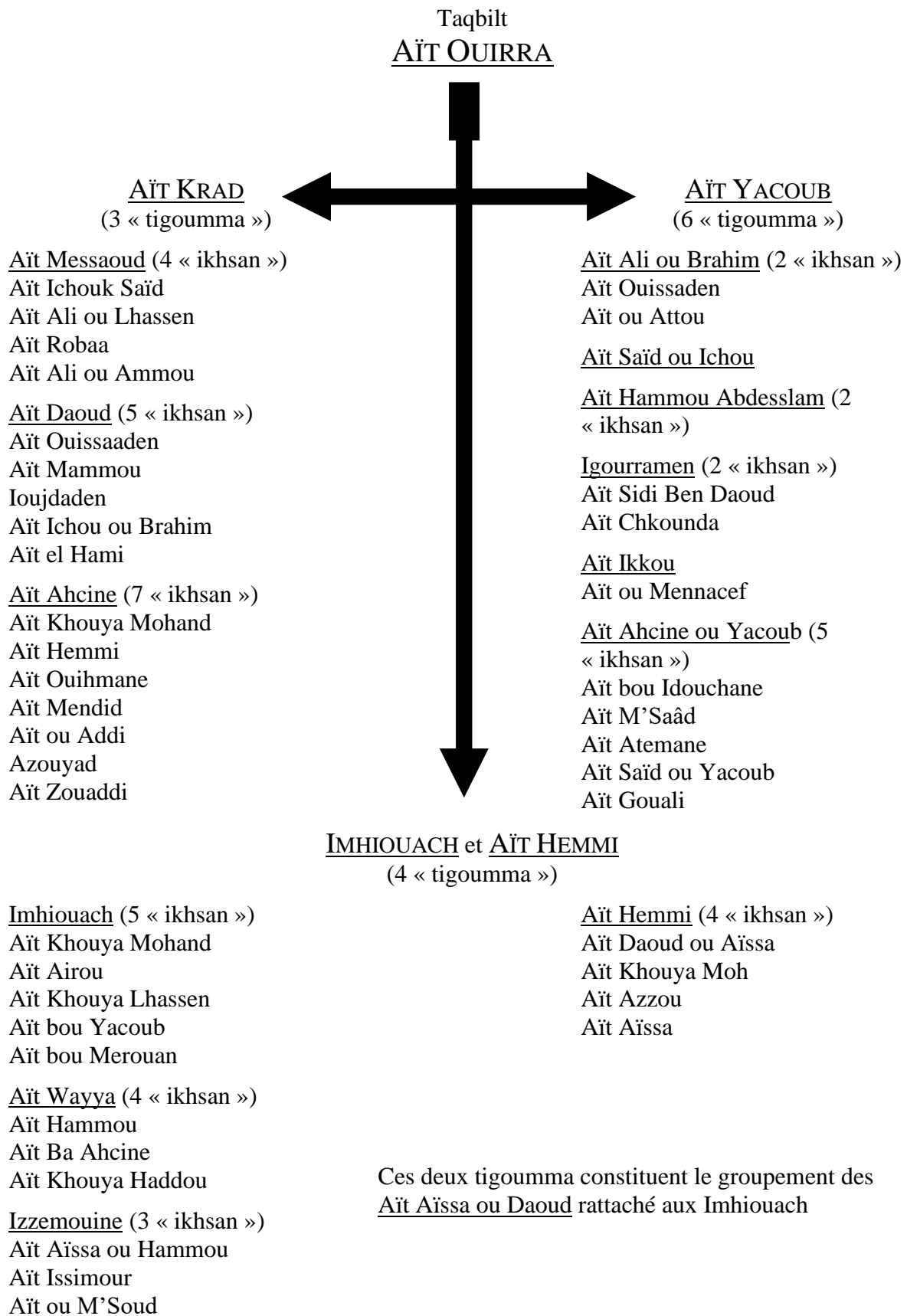
Le recensement du tertib de 1950 donne, pour la tribu des Aït Ouirra un chiffre de 4249 foyers pour une population de 15564 âmes.

Le tableau suivant indique d'une façon détaillée l'articulation traditionnelle de la tribu.

⁹ Singulier « ikhs » : os, dont la traduction conventionnelle est « douar ».

¹⁰ La plus petite « tiouremt » est celle des Aït Haddou ou Ali, chez les Aït Hacine ou Yacoub (5 familles), et la plus grande est celle des Aït ou M'Soud, chez les Izemohia (93 familles). La « tiouremt » moyenne compte environ 25 foyers.

¹¹ On la désigne encore sous ce nom, même si elle habite en permanence une maison construite en dur. Dans le cours de cet exposé, nous emploierons indifféremment les termes de « famille », « tente », « feu », « foyer », pour désigner la famille quel que soit son mode d'habitat.

ARTICULATION DE LA TRIBU DES AÏT OUIRRA

PEUPLEMENT



Page 27 : ... « le personnage des Aït Ouirra »...

Type de femme :

Fatma Salah, des Aït Khouya Mohand

Chapitre II

HISTOIRE CONTEMPORAINE

<u>I - LES AÏT OUIRRA ET LE MAKHZEN À PARTIR DE 1890 (LA GESTE DE MOHA OU SAÏD)</u>	32
<u>II - LA PACIFICATION FRANÇAISE</u>	35

HISTOIRE CONTEMPORAINE

I- LES AÏT OUIRRA ET LE MAKHZEN À PARTIR DE 1890 (LA GESTE DE MOHA OU SAÏD)

La tradition orale et les témoignages que nous avons pu recueillir sur cette époque constituent une série de récits et d'anecdotes qu'on raconte en tribu comme au temps jadis on racontait dans nos campagnes les faits et gestes du Seigneur de l'endroit. Ce sont en effet les exploits du grand chef de guerre Moha ou Saïd qui illuminent l'histoire contemporaine des Aït Ouirra¹².

Au cours du XIXe siècle, tout le bloc berbère de l'Atlas central était sous l'influence des marabouts Amhaouch. Les Aït Ouirra vivaient alors sans histoires dans une demi-sécurité et une liberté anarchique, obéissant aux ordres de deux chefs de guerre de la fraction des Aït Krad : Raho ou Assou et son fils Saïd ou Raho. La « siba » était la règle et les deux sultans évitaient tout conflit.

C'est aux environs de 1890 qu'ils se rapprochèrent de Makhzen central dans des circonstances qui méritent d'être relatées.

Alors qu'il se rendait au Tafilalet, le sultan Moulay Hassan fut reçu par les « ikhataren » (notables) des Aït Sokhman. Ceux-ci lui demandèrent de leur envoyer un chérif de la famille impériale qui serait le représentant du pouvoir spirituel en pays Aït Sokhman. Le sultan y consentit et son choix se porta sur son oncle Moulay Serou, vénérable vieillard de 70 ans, qui fut installé peu de temps après. Mais cet événement n'alla pas sans affecter le chérif Sidi Ali Amhaouch qui excite ses fidèles contre le concurrent nouveau venu dont il désirait se débarrasser. Moulay Serou fut assassiné. Lorsque la nouvelle de cette trahison fut rapportée au sultan, il décida de se venger et leva une harka contre les Aït Sokhman.

Moha ou Saïd, qui, bien qu'agé seulement d'une trentaine d'années, se trouvait être pour la sixième ou septième fois « amghar n'oussougaas » (chef de guerre élu annuellement) à la tête des Aït Seri, fut invité à participer à cette razzia avec sa confédération, et comme celle-ci ne comprenait pas de tribus makhzen, le sultan envoya un certain vizir nommé Sidi Mohammed Seghir pour le seconder et le surveiller le cas échéant.

Un plan d'encerclement fut établi. Tandis qu'une méhalla venant du Haouz attaquerait par Ouaouizert, une autre, sous le commandement du zayani Moha ou Hammou agirait au nord par le bledIchkern, et les troupes de Moha ou Saïd marcheraient par la montagne en direction de l'oued el Abid.

Comme on le voit, l'opération était bien menée. C'est alors qu'un certain Sidi Hammou, personnage maraboutique de tendance kittani, murmure à l'envoyé du Sultan qu'il était dans l'intention de Moha ou Saïd de trahir le makhzen et de s'allier aux Aït Sokhman. Aussi, pour le mettre à l'épreuve, le chérif donna-t-il à Moha ou Saïd l'ordre d'avancer le premier et d'attaquer. Il hésita, préférant d'abord attendre que les autres colonnes aient atteint leurs positions. Mais, sur l'insistance de Sidi Seghir, il se lança sur les Aït Sokhman qu'il savait pourtant plus nombreux en hommes et en armes. Cette attaque se traduisit par un échec retentissant qui eut tourné au désastre sans l'intervention rapide de la harka de Moha ou Hammou. (On avance

¹² Aussi, nous sommes nous attaché, pour rendre plus vivant cet exposé, à nous écarter le moins possible des paroles que nous avons pu entendre de la bouche même des contemporains de Moha ou Saïd (voir la liste en [annexe n° 7](#)).

même que le zayani, maître de la situation, profite de cette occasion pour s'armer aux dépens de la méhalla de Moha ou Saïd qu'il pille consciencieusement.)

Néanmoins, Moha ou Saïd ramena à Ksiba ses troupes en déroute et le vizir de Moulay Hassan. Le Sultan demanda aux Aït Sokhman, à titre de réparation, 700 têtes de bétail ainsi qu'une forte amende en argent. Un délai de paiement leur fut accordé et Moha ou Saïd se proposa comme arbitre de la situation en se portant garant des Aït Sokhman.

À l'expiration du délai, il reçut les réparations exigées et s'en fut les remettre en personne au sultan Moulay Hassan à Marrakech. C'est dans le palais de la capitale du sud que le souverain lui proposa de le nommer caïd makhzen. Moha ou Saïd, dont le physique était déformé par plus de trente blessures de guerre essaya de décliner cette offre : « Sire, je ne vois rien de plus humiliant pour un auguste souverain que d'avoir dans son entourage un caïd qui n'ose s'asseoir sans avoir la jambe allongée. »

La modestie des termes de sa réponse, s'ajoutant au rôle très délicat qu'il venait de jouer dans l'affaire des Aït Sokhman était faite pour convaincre le sultan de sa valeur. Moulay Hassan, discernant chez ce jeune berbère un homme de grand cœur digne de confiance, décida de se l'attacher, heureux de trouver dans l'Atlas central un contrepoids à la puissance inquiétante de Moha ou Hammou. C'est ainsi que Moha ou Saïd fut nommé caïd makhzen et reçut, avec un tabor de 300 soldats, quatre canons dont il arma Ghorm el Alem.

Muni de son parchemin d'investiture, il dut, à son retour de Marrakech, guerroyer ferme pour soumettre les tribus Aït Seri dont il avait reçu le commandement. Il fit construire sa forteresse de Saarif et établit ses soldats dans une kasba dont le makhzen paya la construction¹³.

Le nouveau caïd eut à lutter contre tous les chefs de clans et finit par s'imposer en employant tantôt la ruse, tantôt la force. C'est ainsi qu'il fit tuer dans une embuscade l'amghar) des Aït Abdellouli qui transhumait en montagne avec tous ses troupeaux. En apprenant cette nouvelle, tous les Aït Abdellouli s'inclinèrent devant son autorité.

Dans sa propre tribu, les notables s'insurgent et il doit monter une expédition contre les Aït Hemmi. En effet, pour tenir ses promesses envers le sultan et mener les Aït Sokhman à la raison, Moha ou Saïd fit patrouiller ses soldats en pays Aït Hemmi, limitrophe du bled Aït Sokhman, avec mission d'arrêter tous les Aït Sokhman qui y résidaient ou s'y trouvaient de passage. Les notables Aït Hemmi s'étant opposés à ces violences, Moha ou Saïd fit arrêter le même jour 45 d'entre eux et les fit enfermer, enchaînés par le cou et par le poignet dans un cachot spécialement construit à cet effet dans la kasba de Ghorm el Alem. Après deux ans de ce régime, les « frères » des prisonniers étant venus demander l'« aman » au caïd, celui-ci refusa, prétextant que le sultan s'y était opposé. C'est alors que deux clans des Aït Hemmi¹⁴, à la faveur d'une nuit très noire, vinrent percer les murs de la kasba de Ghorm el Alem, dans l'intention de surprendre la garnison endormie et de délivrer les prisonniers. Mais les partisans du caïd, avertis aussitôt accoururent et massacrèrent sans pitié les assaillants. Moha ou Saïd fit couper 100 têtes qu'il envoya au sultan à Marrakech.

Il lutta aussi contre les Imhiouach : lorsqu'il créa le souq de Ksiba, ceux-ci refusèrent de participer aux corvées et prestations. Pour les punir, il organisa une expédition armée contre Tighermine et leur imposa une garnison de trente soldats prélevée sur celle de Saarif.

Seuls, les Aït Krad, indéfectiblement fidèles, lui fournirent en toutes occasions des partisans sûrs et dévoués.

¹³ Cette kasba reçut le nom de « Ksiba » de Moha ou Saïd. Elle s'élevait exactement à l'emplacement où est construit l'actuel bureau des Affaires Indigènes de Ksiba. Encore maintenant, toutes les lettres que les indigènes adressent à Ksiba, portent comme mention de localité : Ksiba Moha ou Saïd.

¹⁴ Les Aït Aïssa et les Aït Azzou.

En 1894, Moha ou Saïd accompagnait à Rabat la dépouille mortelle du sultan Moulay Hassan. Avec le souverain, disparaissait son appui le plus sûr.

Sous Moulay Hafid, qui l'avait confirmé dans son titre de caïd makhzen, il partit à la tête d'une méhalla imposante guerroyer contre le regui de Sélouan, Bou Hamara, dans la région de Taza. Mais l'affaire tourna mal. Dans un des combats de cette campagne, sa femme lui fut enlevée et il dut la racheter moyennant une rançon de 300 douros.

Moha ou Saïd rentra alors à Saïrif et se consacra tout entier à faire régner l'ordre en tribu. Ses rapports avec le makhzen devinrent de moins en moins fréquents. Mais d'autres soucis ne tardèrent pas à le préoccuper : la menace de l'invasion française se précisait, contre laquelle Moha ou Saïd allait se faire le champion de l'indépendance et de la liberté.

II - LA PACIFICATION FRANÇAISE

Par quel retournement Moha ou Saïd qui avait été un grand caïd makhzen s'opposa-t-il farouchement à la volonté française d'assurer la mainmise du makhzen central sur son pays ?

L'annonce du débarquement du corps expéditionnaire français fut accueillie défavorablement par les berbères de la montagne. Pour eux, les Français représentaient l'occupant et c'est contre l'occupation qu'ils avaient lutté depuis 13 siècles. Et si l'opportunisme de Moha ou Saïd lui conseilla parfois de se rapprocher encore du Palais, le fanatisme de la masse ne lui permit pas de le faire. Il semble en effet que cet homme, alliant la sagesse politique à la bravoure, n'ait accepté la lutte sans merci que poussé par la « vox populi ». On rapporte qu'en 1916, son ami intime le vizir El Mnebhi vint lui rendre visite à Ghorm el Alem et lui raconta ce qu'il avait vu des Français, l'assurant qu'ils ne ressemblaient en rien aux Espagnols ou aux Portugais. À la suite de cette conversation, Moha ou Saïd réunit une jemaâ importante et essaya de la convaincre de la nécessité de s'entendre avec les Français. Elle refusa énergiquement, le traitant presque de lâche. Il leur aurait répondu, furieux : « Vous n'êtes pas de mon avis, tant pis pour nous ! Vous regretterez votre attitude actuelle. Quant à moi, je suis et resterai toujours avec vous dans la lutte contre les Français. Il ne peut y avoir d'autres chemins pour moi. »

On raconte aussi que sa femme favorite, Itto Ali (la seule qui ne lui donna pas d'enfants) eut sur lui une grande influence. Elle le suivait dans tous ses déplacements et il ne fut pas insensible à ses avis xénophobes. Comme toutes les vieilles femmes berbères, elle était très écoutée.

Enfin, l'attitude hostile de Moha ou Saïd à notre égard est due pour une large part à notre incompréhension. En apprenant la signature du traité de Protectorat, il écrivit, comme son voisin Moha ou Hammou, au makhzen central pour signaler l'état inquiétant des tribus berbères et pour demander le paiement de la solde de ses soldats, des effectifs supplémentaires, des garanties. Mais Ksiba, comme Khénifra, était loin de Fès. Comme on avait négligé Moha ou Hammou, on négligea Moha ou Saïd. Ce fut une faute politique.

Abandonné à ses seules forces, lâché par ses troupes impayées, Moha ou Saïd, dont la puissance était faite de l'appui du makhzen, nous rendit responsable de sa déchéance, devint le chef de la dissidence et nous fit durement payer cette erreur.

Rappelons brièvement les différentes étapes de la pacification¹⁵ :

- C'est en 1908, en Chaouïa, que nous heurtons pour la première fois aux contingents de Moha ou Saïd, à Médiouna et à Ber-Rechid.

- En 1913, après occupation de la plaine de Tadla, le général [Mangin](#) exécute un raid sur Ksiba et Saarif. Les 8 et 9 juin, la colonne s'empare de Ghorm el Alem et les cavaliers du commandant Picard atteignent Saarif. La demeure de Moha ou Saïd est dynamitée, mais le repli de nos éléments tourne au désastre. Le commandant Picard est tué, son corps est brûlé sur la place du souq, et nous abandonnons 300 mousquetons aux mains des Aït Ouirra.

¹⁵ Voir à ce sujet : *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas central*, par le général A. Guillaume (René Julliard éditeur, 1946), et en particulier :

- l'affaire de Ksiba (8 et 10 juin 1913), pages 137 à 148 ;
- l'occupation de Ksiba et d'Imhiouach (5 mai 1922), page 209 ;
- et le chapitre IX : Réduction de la courtine de l'oued el Abid (1928-1931).
- Voir aussi [l'annexe 10 : le combat d'El Ksiba, juin 1913](#).

HISTOIRE CONTEMPORAINE



Page 37 : ... « Le caïd se retira en montagne où il mourût en 1924 »...
Le tombeau de Moha ou Saïd à Ben Cherro

- Nous retrouvons devant nous Moha ou Saïd en 1916 à la prise de Beni Mellal, et en 1917 à la prise de Ghorm el Alem.

- Enfin, les combats de l'Ifer-et-Tir et d'Imhiouach précèdent l'occupation de Ksiba et de Saarif en 1922. Il aura fallu attendre 9 ans pour reprendre pied à Ksiba.

Après cet échec, le caïd, vieux et malade, se retira en montagne à [Ben Cherro](#), où il mourut en 1924, laissant à son fils Bennaceur le commandement des Aït Ouirra dissidents. Au préalable, il avait conseillé à son jeune fils Ali de ne pas continuer à soutenir une lutte inégale et de passer dans nos lignes. Il avait fait appel à notre grandeur d'âme en nous prévenant toutefois que sa décision de mourir libre ne serait pas entamée par notre générosité.

Moha ou Saïd fut notre adversaire irréductible, mais loyal. Son attitude dans l'adversité ne fut pas exempte de grandeur. Après les combats de Ghorm el Alem en 1917, il nous écrivait : « Rendez-moi mes morts ; les hasards de la guerre sont changeants. Hier je vous rendais les vôtres, peut-être que Dieu voudra que vous m'imploriez demain. »

Une autre fois, il répondait à une de nos lettres qui lui offrait un commandement à l'égal des grands caïds du sud : « ces gens-là commandent à des « draoua » (des coolies), je commande à des « imazirem » (des hommes libres), la comparaison n'est pas possible ».

Peu de temps avant sa mort, il reçut avec ces paroles son fils Ali qui s'était rendu de nuit à Ben Cherro pour lui offrir de revenir en dissidence avec tous les fusils de sa herka : « Mon fils, il n'y a qu'un genre de trahison, que ce soit envers un musulman ou envers un chrétien. Tu dois servir loyalement là où le sort t'a placé ».

Leur chef disparu, les Aït Ouirra sont quelque peu désorientés et ne tentent plus d'action contre la zone soumise. Ils sont alors partagés en trois groupements :

- un groupe dissident, le plus important, aux ordres du caïd Bennaceur (1900 tentes).
- un deuxième groupe dissident, les Aït Ali ou Brahim, qui, sous le commandement des frères ou Kebbab s'était détaché du caïd Bennaceur (400 tentes environ).
- enfin le groupe rallié à notre cause en 1922 (575 tentes), aux ordres du caïd Ali.

Après une période d'attente nécessitée par le manque d'effectifs, alors utilisés sur le front du Rif, notre pénétration reprend en 1930. Nous franchissons le moyen Atlas au tizi n'Serdount, en liaison avec une colonne venant d'Arhbala, et occupons Naour, Bou Noual, Ifesfesa et Ben Cherro, c'est à dire tout le pays Aït Ouirra. Le caïd Bennaceur et 100 tentes seulement se soumettent tandis que les autres s'enfuient en pays Aït Sokhman.

Les Aït Ali ou Brahim, avec Ali ou Kebbab, se rendirent au printemps 1932. Les autres capitulèrent à leur tour en été de la même année et au cours de l'hiver et du printemps de 1935.

Au moment de la pacification totale du grand Atlas (3 septembre 1933), quand les derniers coups de feu cessèrent dans le Koucer, on put dire que pour la première fois dans l'histoire marocaine la masse montagnaise était soumise à l'autorité du makhzen. Il n'est pas inutile de mettre l'accent sur ce point à une heure où certains prétendent que la nation marocaine forme un tout et peut se passer du Protectorat. Les drapeaux français qui flottent sur l'Atlas sont là

pour le rappeler, alors que la forteresse de Kasba-Tadla, écrasée dans la plaine et dominée par les crêtes du dir reste le symbole de l'inefficacité des sultans contre la montagne.

Chapitre III

ÉVOLUTION DE LA VIE PUBLIQUE

<u>I - ORGANISATION ANCIENNE DES POUVOIRS PUBLICS</u>	40
- <u>l'amghar</u>	40
- <u>la jema</u>	40
<u>II - LE RÉGIME DE TRANSITION</u>	41
- <u>De Moha ou Saïd à 1940</u>	41
- <u>Les raisons de la transformation</u>	42
<u>III - ORGANISATION ACTUELLE</u>	43
- <u>Fractionnement de la tribu</u>	43
- <u>Les différents rouages</u>	45
- <u>Que faut-il en attendre ?</u>	47

ÉVOLUTION DE LA VIE PUBLIQUE

I - ORGANISATION ANCIENNE DES POUVOIRS PUBLICS

L'amghar

Deux organes détenaient l'autorité : la « jema » et l'« amghar » .

Rappelons, pour fixer les idées, que la tribu se divisait en un certain nombre de groupements : la tribu (taqbilt) et les clans (tiourmin) .

Chacun de ces groupements, sauf le clan, possédait son chef ou « amghar » : il y avait l'amghar n'taqbilt, l'amghar n'tigemmi, l'amghar n'ikha.

À quelques différences près, le mode de recrutement de l'amghar était partout le même. Il était élu par les chefs de tente influents pour une durée d'un an et pouvait être réélu à l'issue de son mandat. C'était ainsi que Moha ou Saïd, avant d'être nommé caïd makhzen, fut réélu pendant sept années consécutives amghar des Aït Ouirra¹⁶.

Une fois élu, il ne pouvait se dérober aux devoirs de sa charge et devait aller jusqu'au bout de son mandat.

Son rôle était d'abord celui d'un chef de guerre. Il assurait la levée des hommes en état de porter les armes et leur imposait l'achat de chevaux, de fusils et de munitions. Dès que l'état d'alerte (aghuyi) était déclaré, chacun abandonnait son travail et conduisait sa tente avec toute sa famille dans un endroit de rassemblement (roua imizar) où l'amghar prenait le commandement des ses partisans, - guerriers à cheval ou à pied parfois accompagnés par des femmes courageuses -, et se portait sur les lieux du combat. En cas de victoire, c'est lui qui assurait la répartition du butin.

En temps normal, il était chargé de la réception des hôtes, du règlement des contestations entre familles et des différends entre particuliers (disputes, blessures, vols...). Il s'entourait alors de quelques « ikhataren ») et tranchait l'affaire en sanctionnant les fautes par des amendes qu'il percevait lui-même et qui lui servaient en principe à recevoir les invités de la collectivité. Il n'y avait aucun contrôle de ces fonds. On lui faisait largement confiance.

Son pouvoir était très grand¹⁷. Il était, en un mot, l'arbitre et le juge pénal.

Les jemaas

Le douar n'avait pas de jema à proprement parler. L'amghar réunissait à sa guise des « conseillers » qu'il choisissait lui-même parmi les gens influents et qu'il réunissait à son domicile chaque fois qu'il avait à prendre une décision de quelque importance. En fait, il n'était

¹⁶ La date d'élection, généralement située avant l'époque des labours, variait selon les groupements. À la fin de son mandat, le chef en fonction invitait les « ikhataren », leur offrait un déjeuner, et lorsqu'ils avaient copieusement mangé, on procédait aux nouvelles élections. Le nouvel élu répondait « Marhaba » et entrait aussitôt en fonctions.

¹⁷ Moha ou Amchi, l'actuel cheikh des Aït Hemmi, âgé d'environ 65 ans, ne nous a-t-il pas déclaré : « lorsque j'étais amghar, je me suis permis plusieurs fois de faire des injustices. Il m'arrivait même de rentrer dans les maisons pour abattre une vache et un mulet. J'avais derrière moi les fusils de ma famille ».

pas embarrassé pour les choisir : de notoriété publique, il apparaissait que tel ou tel « akhtar », tacitement désigné par le « consensus-populi », avait son mot à dire dans la vie du douar.

À côté de ces conseillers, l'amghar disposait des « imoughen », agents d'exécution désignés par lui à la tête de chaque tiouremt et chargés du maintien de l'ordre. Lorsqu'un nouvel amghar entrait en fonction, il pouvait à sa guise maintenir ou changer les imoughen.

Avec la jemaa de fraction (jemaa n'tigemmi) et la jemaa de tribu (*jemaa n'reqbilt*), apparaissent des assemblées réellement constituées.

Le nombre des membres variait avec l'importance du groupement représenté. Il fallait, pour en faire partie, figurer parmi les « igheslin » (les purs), réunir certaines conditions d'honorabilité, d'intelligence et de fortune et de posséder une connaissance approfondie de la coutume¹⁸.

Ces assemblées ne se réunissaient que pour trancher des cas d'espèce bien déterminés, seulement lorsque les circonstances l'exigeaient, et toujours sur proposition de l'amghar.

La jemaa n'tigemmi réglait les litiges entre gens de la fraction. Elle connaissait des questions de transhumance et de labours, partageait les terres, répartissait les zones de parcours des troupeaux, décidait de la location des paturages et des droits d'eau et tranchait les questions d'héritages.

La jemma de tribu intervenait dans les différends entre fractions, servait d'arbitre dans le règlement des affaires de statut personnel ou immobilier, veillait à la sécurité du pays et éventuellement déclarait la guerre aux tribus voisines.

Ce n'est qu'à l'échelon fraction qu'il existait une caisse. Le petit amghar de douar ne pouvait rien mettre de côté. Les caisses de fraction elles mêmes étaient d'ailleurs presque toujours épuisées.

II - LE RÉGIME DE TRANSITION : DE MOHA OU SAÏD À 1940

De Moha ou Saïd à 1940

Après avoir été nommé caïd makhzen des Aït Ouirra, Moha ou Saïd les gouverne dans toute l'acceptation du terme. Son autorité, si elle subit parfois des coups de boutoir¹⁹, n'en est pas moins certaine en tribu : il représente un pouvoir central fort et incontesté du seul fait de sa personnalité. Il est le juge suprême. Il écoute tout le monde avec condescendance. Les portes de Saarif sont largement ouvertes, surtout à ceux qui apportent en offrandes moutons, bovins, et même chevaux.

D'ailleurs, pour ramener à la raison ceux qui manifesteraient quelques velléités de dissidence, il dispose d'un tabor encadré par dix caïds mia, de la cavalerie de son fidèle lieutenant Moha ou Zidane, ainsi que des prisons de Ksiba et de Ghorm el Alem. Certains prétendent, - à tort ou à raison -, que sans ses soldats, il eut été mieux obéi, car les tuniques rouges, toujours en expéditions de police, étaient très impopulaires en tribu où l'on craignait leurs sévices et leurs exactions.

Peu à peu, les « imgharen n'tigoumma » furent remplacés par trois personnages désignés à titre définitif par le caïd lui-même, qui prirent le titre de chioukh. Fidèles adjoints de Moha

¹⁸ Les femmes, les enfants, les infirmes, les incapables, les esclaves et les étrangers ne pouvaient en faire partie. Les chorfas n'y avaient été admis qu'en tout petit nombre. Les anciens de la tribu affirment qu'on avait pour eux un mépris caché et qu'on ne tenait pas compte de leurs avis.

¹⁹ Révolte des [Aït Hemmi](#) et des [Imhiouach](#) (cf. page 31).

ou Saïd et eux-mêmes véritables caïds au petit pied, ces chioukh eurent une très grande influence et prirent de plus en plus d'importance.

La masse des petits chefs élus au sein des communautés de moindre importance subsiste toujours, nobliaux fiers de leurs prérogatives, mais plus que jamais placés sous la dépendance étroite et constante des chefs de grandes tentes.

Enfin, en fond de tableau, l'aréopage des jemaas, organes régulateurs qui expriment la volonté populaire.

Curieux mélange en vérité d'oligarchie et de démocratie et source actuelle de méditation pour ceux qui sont chargés de tenir en mains les destinés de ce pays.

Les premiers officiers de renseignements recherchèrent dès 1924 une formule qui leur permit, pour tenir efficacement le pays, d'exercer sans discussion leur commandement. Ce fut le principe de l'action directe. Chioukh et imgharen de douars (alors désignés par le terme nouveau de moqaddemin) furent nommés théoriquement par le caïd, en fait par le chef de Bureau. Leur rôle devint purement administratif. Ils furent en fait les « missi dominici » de l'Autorité en tribu et n'eurent qu'à « marcher droit » s'ils tenaient à conserver leur place. Les jemaas ne furent plus élues. Tout au plus réunissait-on quelques notables pour avoir leur avis sur une question importante ou trancher un point de droit.

Le caïd Ali, conformément aux règles de justice makhzen, se vit attribuer la compétence exclusive en matière pénale, tandis que la justice civile était réorganisée suivant le « dahir berbère » de 1924²⁰.

Les raisons de la transformation

Ce régime autoritaire, le seul possible à l'époque, devait à l'usage se révéler trop précaire car il ne tenait pas compte de la volonté publique. Celle-ci ne pouvait plus, comme autrefois, s'exprimer librement par l'intermédiaire des jemaas.

Nous n'étions pas venus dans ce pays pour y imposer par la force une méthode d'administration directe, mais pour contrôler l'organisation déjà existante, l'adapter, la canaliser dans le sens de l'intérêt général en nous écartant le moins possible des institutions traditionnelles. Il est certain que tout ce qui ressemble à un joug pèse lourdement aux Aït Ouirra.

Au reste nous n'étions pas tellement sûrs de la fidélité de ces chefs administratifs démarqués du régime sultanien, que nous avons créés de toutes pièces. Les faits devaient nous le prouver : au mois de juin 1940, une jemaas clandestine d'une douzaine de notables se rassemblait dans un jardin de Ksiba et décidait que les Aït Ouirra ne partiraient pas en harka sur la frontière espagnole comme le prévoyait le gouvernement.

Tous eurent un an de prison. L'affaire fit du bruit. C'était la première fois que la tribu, qui n'avait plus le droit à la parole depuis sa soumission, faisait entendre sa voix. Et il n'est pas interdit de penser que la chose ne serait peut être pas arrivée avec un régime plus souple : la discussion librement consentie eut peut être permis la persuasion.

²⁰ La tribu des Aït Ouirra a été classée « de coutume berbère » par arrêté viziriel du 17 avril 1928.

III - ORGANISATION ACTUELLE

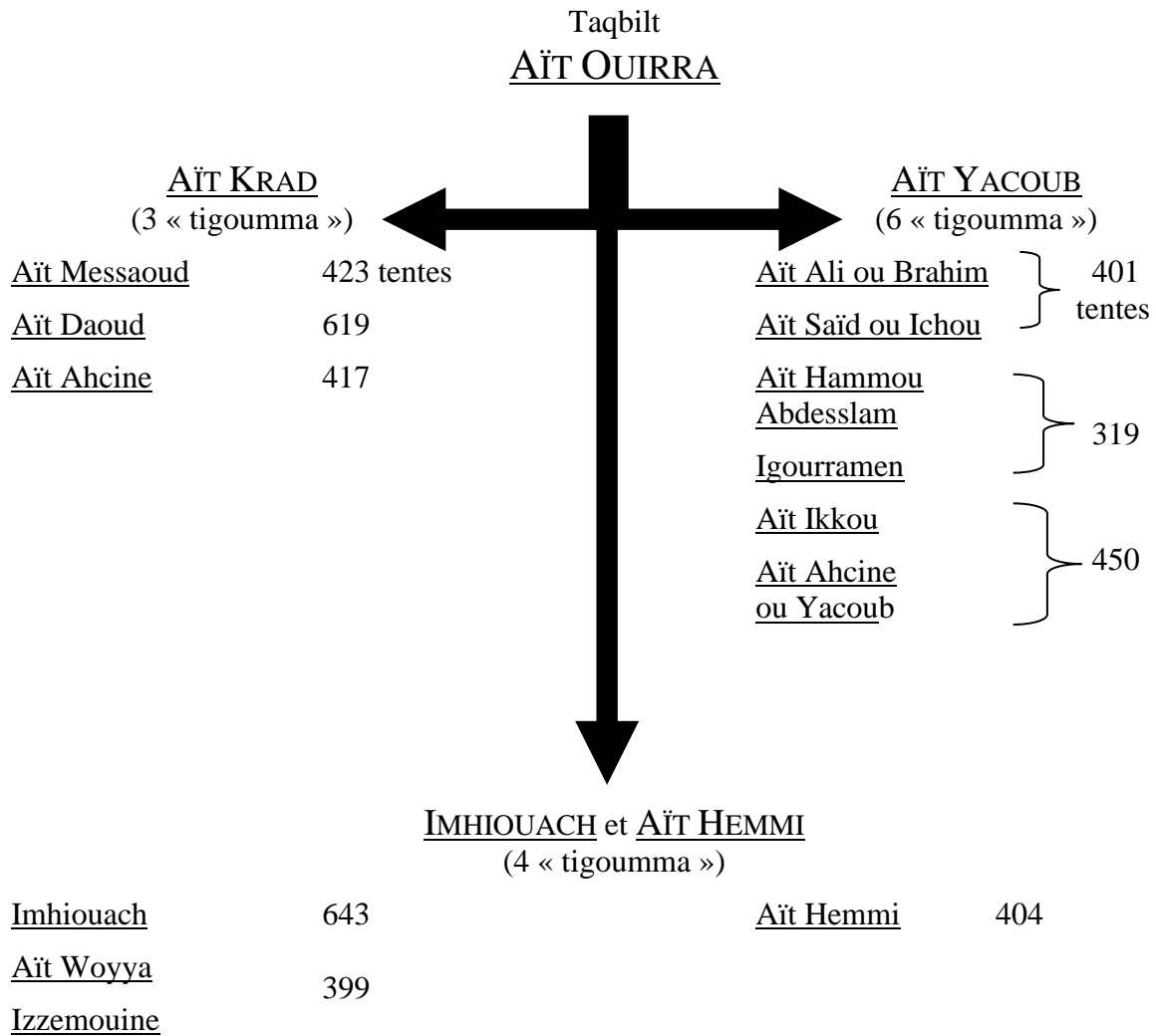
Fractionnement de la tribu

La direction des Affaires Politiques dut envoyer sur place, pour calmer les esprits, le général de Loustal. Les trois chioukh en fonction furent cassés et envoyés en résidence forcée à Outerbat. On divisa pour rétablir la situation : leurs commandements, de plus de 1000 tentes chacun, furent partagés en 9 fractions de 300 à 600 tentes, et il n'y eut plus par la suite de manifestations d'indiscipline de ce genre²¹. Nous donnons à la page suivante le [schéma de la nouvelle articulation](#).

Néanmoins, l'incident avait été riche d'enseignements : il nous avait prouvé que les jemaas, qu'on le veuille ou non, n'avaient jamais cessé d'exister. Un seul remède s'imposait : assouplir la formule de commandement et consacrer officiellement leur rôle, ainsi qu'il en était un demi siècle auparavant.

N'est-ce pas un signe d'évolution que de revenir aux principes de la sagesse antique ?

²¹ Actuellement, une levée obligatoire aurait-elle davantage de succès ? - Nous n'en sommes pas sûrs. Cependant, de très nombreux jeunes Aït Ouirra, poussés par l'appât du gain, se sont, depuis 1940, engagés dans les goums et les unités régulières. Beaucoup d'entre eux ont participé aux campagnes de libération de la France. D'autres combattent maintenant en Extrême Orient. Tous semblent avoir oublié la dissidence pour marcher loyalement à nos côtés. En cas de besoin, ces anciens militaires, qui nous connaissent, répondraient certainement à notre appel. Il y a là une marque d'évolution, et non des moindres.

SCHÉMA DE LA NOUVELLE ARTICULATION DE LA TRIBU (DEPUIS 1940)

Les différents rouages

C'est en 1947, après les années de guerre, que pour la première fois depuis la siba il fut procédé à des élections en tribu Aït Ouirra. Tous les hommes en âge de pratiquer le jeûne participèrent au vote afin d'élire à l'intérieur de chaque douar un moqaddem et une jemaa.

Après les élections, les rouages de la vieille société berbère furent remis en honneur et modernisés sur les bases suivantes :

I°) POUR LE DOUAR :

- a) un moqaddem élu,
- b) une jemaa élue de un à cinq membres selon l'importance de la collectivité.

L'ensemble constitue une sorte de « Conseil de commune rurale ». Il représente les intérêts du douar, et à ce titre participe aux travaux du conseil judiciaire de la tribu, traite de toutes les questions d'intérêt général devant le Tribunal coutumier²², assiste aux déclarations du tertib, vérifie la gestion des nadirs élus de la mosquée et répartit les redevances et les charges au prorata des familles.

Le moqaddem préside cette assemblée et la représente à la jemaa de tribu. Il assure en outre la liaison avec le cheikh de sa fraction, le caïd et l'Autorité française. Il contrôle les prestations et cite les fauteurs de troubles devant le tribunal du caïd. En un mot, il commande son douar.

- 2°) POUR LA FRACTION

- a) une jemaa élue constituée par la réunion de toutes les jemaas de douars, avec les mêmes pouvoirs étendus à l'ensemble de ses ressortissants.
- b) un cheikh, président de la jemaa, nommé par le caïd et l'Autorité de contrôle dont il est le représentant à la tête de sa fraction.

- 3°) POUR LA TRIBU

- a) le caïd
- b) le conseil judiciaire, composé de la jemaa de tribu et des membres des tribunaux coutumiers, qui est chargé de préciser ou d'aménager des points de droit au fur et à mesure de l'évolution de la coutume.
- c) la jemaa, véritable petit parlement, qui comprend tous les moqaddemin, chefs de douars élus, et les chioukh. Le caïd la préside. La représentation du peuple est ainsi obtenue tout en étant limitée par crainte d'une dangereuse démagogie.

Elle règle les problèmes d'eau, de transhumance, de terrains de parcours, de limites administratives, et présente les candidats aux fonctions de juges des tribunaux coutumiers de première instance et d'appel.

²² Voir en [annexe n° 6](#) page 85 un exemple très intéressant de solution d'une affaire civile proposée par une jemaa de douar au tribunal coutumier et adoptée d'emblée par ce dernier.

LA RÉORGANISATION RURALE



Page 45 : ... « La fraction comprend une jemaâ élue »...
La Jemaâ élue des Aït Wayya

Ses délibérations sont consignées par écrit et applicables après visa d'approbation de l'Autorité. Les tribunaux ne manquent pas de s'y référer et de les prendre pour guides.

Sous le contrôle du Chef de Bureau, elle gère sa caisse et ses biens, pour lesquels est dressé et tenu à jour un cahier inventaire. Les recettes (locations de terrains et de boutiques, ventes d'animaux, ventes d'olives...) ainsi que les dépenses (constructions²³, traitements des fqih et des nadirs, frais de réception des chefs indigènes²⁴... y sont scrupuleusement consignés.

Que faut-il en attendre du système actuel ?

A-t-on raison de fractionner ainsi le pouvoir en se tournant vers le peuple, au détriment de l'influence des caïds et d'affaiblir des forces qu'il serait peut être plus judicieux de conserver intactes pour contrebalancer la puissance du Palais ? Dans un pays ouvert depuis moins de vingt ans à la vie moderne, et dont les habitants s'étirent encore au réveil d'un long sommeil moyenâgeux, ne nous lançons pas trop tôt dans une expérience dangereuse en créant une source de désordres nouveaux ?

L'avenir nous le dira. Mais ce que nous pouvons affirmer dès à présent, après trois ans d'un travail de tous les jours avec les jemaas, c'est qu'elles sont pour nous de précieux instruments de commandement en même temps qu'elles servent de contrepoids certain à l'arbitraire des chefs indigènes.

Dans le système actuel, le pouvoir émane d'en haut par le caïd et par les chioukh désignés, tandis que la volonté populaire se manifeste par l'intermédiaire des jemaas et des moqaddemin élus.

Tel est l'esprit qui doit animer la machine administrative. C'est à l'Autorité chargée de la contrôler qu'il appartient d'éviter les grincements, en équilibrant ces forces qui agissent parfois en sens contraire. Nous ne saurions donner une meilleure définition du rôle que nous attendons des jemaas élues en tribu Aït Ouirra qu'en citant cette phrase récente du chef de bataillon Rousseau, chef du Cercle de Ksiba :

« C'est ainsi donc que nous voyons fonctionner ces assemblées dans la réorganisation rurale qui peu à peu s'améliore dans le cadre des traditions berbères. Les chefs indigènes y participent, et, après un premier mouvement de surprise, admettent parfaitement les conseils de tribu qui leur facilitent le commandement et les mettent à l'abri des critiques. Si l'Autorité de contrôle garde son indépendance absolue sur le terrain politique, elle n'est point non plus l'esclave des jemaas sur le plan économique et social. Elle vit très près de la tribu par les jemaas et trouve en elles la garantie de son action en tribu. La liberté de décision qui leur est laissée dans le domaine économique et social est d'ailleurs fort heureuse. Elle met l'autorité française à l'abri des erreurs et des fantaisies. »

²³ Les travaux suivants ont été réalisés récemment avec cette caisse :

- 2 mosquées avec minarets,
- marabout de Sidi Mohammed ou Youssef,
- école coranique,
- souq aux bestiaux,
- clôture de cimetières,
- [boutiques de bouchers](#),
- travaux de voirie, etc.

²⁴ Le système de la caisse de tribu présente le grand avantage d'enlever aux chefs indigènes chargés de la réception des hôtes toute excuse d'exaction.

ÉVOLUTION DE LA VIE PUBLIQUE



Page 47 : ... « Les travaux suivants ont été réalisés récemment avec la caisse de Tribu »...
Boutiques de Bouchers (construites au centre de Ksiba en 1950).

Chapitre IV

ÉVOLUTION DE LA VIE PRIVÉE

<u>I - ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE</u>	50
<u>II - SÉDENTARISATION</u>	49
- <u>de la tente à la maison particulière</u>	52
- <u>un petit centre caractéristique : Ksiba</u>	57
- <u>conséquences de la sédentarisation</u>	57
<u>III - ÉVOLUTION DU RÉGIME FONCIER</u>	59
- <u>répartition des terres</u>	59
- <u>du terrain collectif à la propriété privée</u>	61

ÉVOLUTION DE LA VIE PRIVÉ

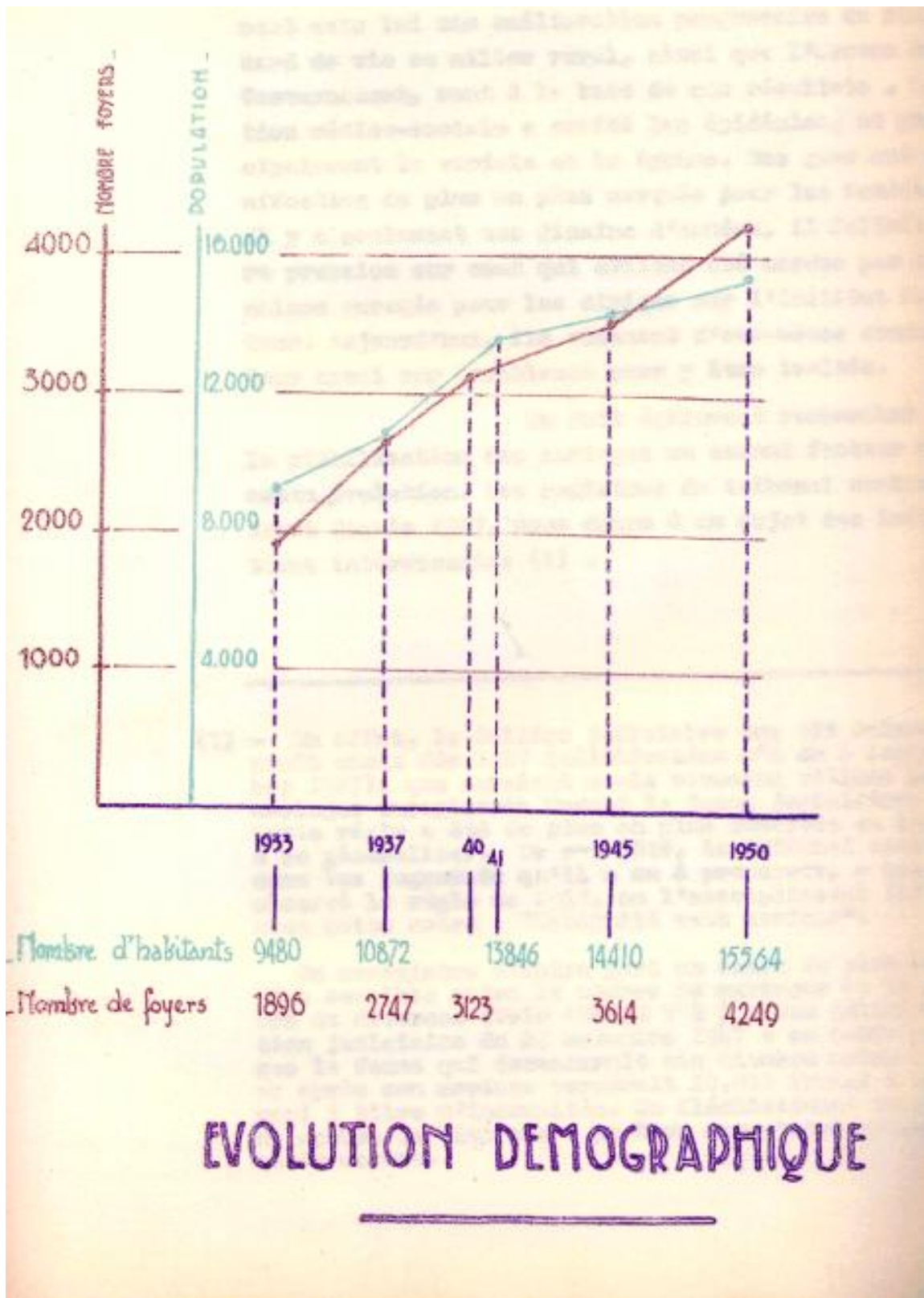
I- ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

L'étonnant accroissement de la population du Maroc depuis notre installation dans ce pays constitue une loi générale d'évolution à laquelle les Aït Ouirra, dans leur modeste compartiment, n'ont pas échappé.

La tribu comptait 9480 âmes en 1933, date du premier recensement officiel. Le dénombrement effectué par nos soins (recensement du tertib) en avril 1950 indique le chiffre de 15564. La population a donc augmenté des 2/3 en 17 ans²⁵.

Tel est, dans sa forme brute, le résultat de moins de vingt ans de paix française.

²⁵ Au cours de cette même période, le nombre des foyers a augmenté dans des proportions analogues, variant de 1896 à 4249.



Le développement économique, amenant avec lui une amélioration progressive du standard de vie en milieu rural, ainsi que l'œuvre du Gouvernement, sont à la base de ces résultats. L'action médico-sociale a arrêté les épidémies, et principalement la variole et le typhus. Nos gens ont une affection de plus en plus marquée pour les remèdes. Il y a seulement une dizaine d'années, il fallait faire pression sur ceux qui avaient été mordus par des chiens enragés pour les diriger sur l'Institut Pasteur. Aujourd'hui, ils viennent d'eux-mêmes demander leur envoi sur Casablanca pour y être traités.

On doit également rechercher dans la stabilisation des mariages un second facteur de cette évolution. Les registres du tribunal coutumier, tenus depuis 1927, nous donne à ce sujet des indications intéressantes²⁶.

Mais le facteur prépondérant de l'accroissement de la population est certainement une sédentarisation progressive sur laquelle il nous paraît très intéressant d'insister, parce que nous pensons que la sédentarisation complète des Aït Ouirra sera, dans un avenir plus ou moins proche, le point d'aboutissement normal de leur évolution sociale.

II - LA SÉDENTARISATION

De la tente à la maison particulière

Du temps de la « siba », les Aït Ouirra étaient surtout des pasteurs. L'insécurité qui régnait alors les obligeait à rester très mobiles pour parer à toutes les éventualités et limitait les labours en plaine. Lorsqu'ils avaient conclu un accord avec une tribu voisine, ils menaient paître leurs troupeaux sur son territoire. C'est ainsi qu'en hiver, on trouvait parfois des douars de transhumants Aït Ouirra jusqu'aux portes de Kasba-Tadla.

Les gens de la tribu, en dehors des petits centres du dir, ne construisaient que des ksour fortifiés qui leur servaient de magasins à grains, d'entrepôt pour les instruments aratoires, et de réserves pour les denrées (laine, beurre). Le ksar (igherm) était situé à l'intérieur d'un mur d'enceinte en leuh, haut de cinq mètres, et le plus souvent flanqué de tours d'angle où se tenaient en temps de guerre les meilleurs tireurs et les guerriers courageux du douar. Ses habitants vivaient le plus souvent dehors, sous la tente, en laissant dans une pièce du ksar le matériel encombrant.

Dès leur soumission, les Aït Ouirra commencèrent à construire sur leurs propriétés des maisons particulières (tadderouin, singulier taddert) dont le nombre s'est accru chaque année. Tout le monde est d'accord pour affirmer qu'elles ont plus que doublé au cours des quinze dernières années²⁷.

²⁶ En effet, le Collège judiciaire des Aït Ouirra avait admis dès 1927 (délibération n° 6 du 6 septembre 1927), que seraient seuls reconnus valides les mariages enregistrés devant la jemaâ judiciaire. Cette règle a été de plus en plus observée et tend à se généraliser. De son côté, le tribunal coutumier dans les jugements qu'il a eu à prononcer, a toujours observé la règle de 1927, en l'assouplissant toutefois avec cette autre : « maternité vaut mariage ».

On enregistre d'autre part un écart de plus en plus sensible entre le nombre de mariages et le nombre de divorces (voir annexe n° 8 page 88). Une délibération judiciaire du 21 novembre 1947 a en outre prévu que la femme qui demanderait son divorce moins d'un an après son mariage verserait 10 000 francs à son mari à titre d'indemnités. Un fléchissement sensible du nombre de divorces a pu être enregistré grâce à cette mesure.

²⁷ Une enquête menée en tribu en décembre 1950 a donné les résultats suivants : (voir annexe n° 1 page 80).

- habitations de 3 pièces et au dessus : 610
- habitations de moins de 3 pièces : 404
- noualas : 370
- total des habitations fixes : 1384
- tentes 1111

Aussitôt qu'un propriétaire a réussi à rassembler les fonds nécessaires, il entreprend sur son terrain la construction d'une ou deux pièces qu'il agrandit par la suite selon ses possibilités. Souvent, autour de sa maison, il plante un verger. Comme les dangers de la siba n'existent plus, les murs ne sont plus spécialement disposés pour permettre de résister à une attaque éventuelle.

Ces maisons particulières « en dur » sortent de terre un peu partout dans le bled, aux abords des points d'eau, le long des chemins. Elles tendent à se multiplier dans le dir et dans la plaine dont les Aït Ouirra ont fait leur principale zone d'habitat. L'ordre français ayant amené la stabilité, des terrains jusqu'alors improductifs y ont été mis en valeur et les cultures se sont étendues²⁸. C'est surtout dans les petits centres que se développe la construction, et principalement à Ksiba, où en moins de trois ans le chiffre record de 126 maisons nouvelles a été enregistré.

Ont été dénombrées toutes les tentes. Or, presque chaque propriétaire aisé possède à la fois une tente et une maison, la seconde servant d'habitation permanente tandis que la première ne sert plus qu'au berger chargé d'accompagner les troupeaux en transhumance ou au laboureur qui va cultiver les parcelles éloignées. La tente reste souvent montée à côté de la maison ou dans la cour intérieure. Les femmes, en attendant que leur pièce soit construite, y travaillent la laine et y préparent la nourriture.

420 familles seulement vivent à demeurent sous la tente parce qu'elles ne possèdent pas de maison. C'est à dire le 1/3 seulement des habitations est constitué par des khiamt). C'est peu si l'on considère que jadis, au dire des anciens, les 3/4 de la tribu au moins vivaient sous la tente à longueur d'année.

²⁸ 2314 hectaresensemencés en 1950 contre 990 seulement en 1933.

LA SÉDENTARISATION



Page 52: ... « Le nombre des maisons particulières a plus que doublé au cours des quinze dernières années »...

Une « taddert » dans la région de Naour

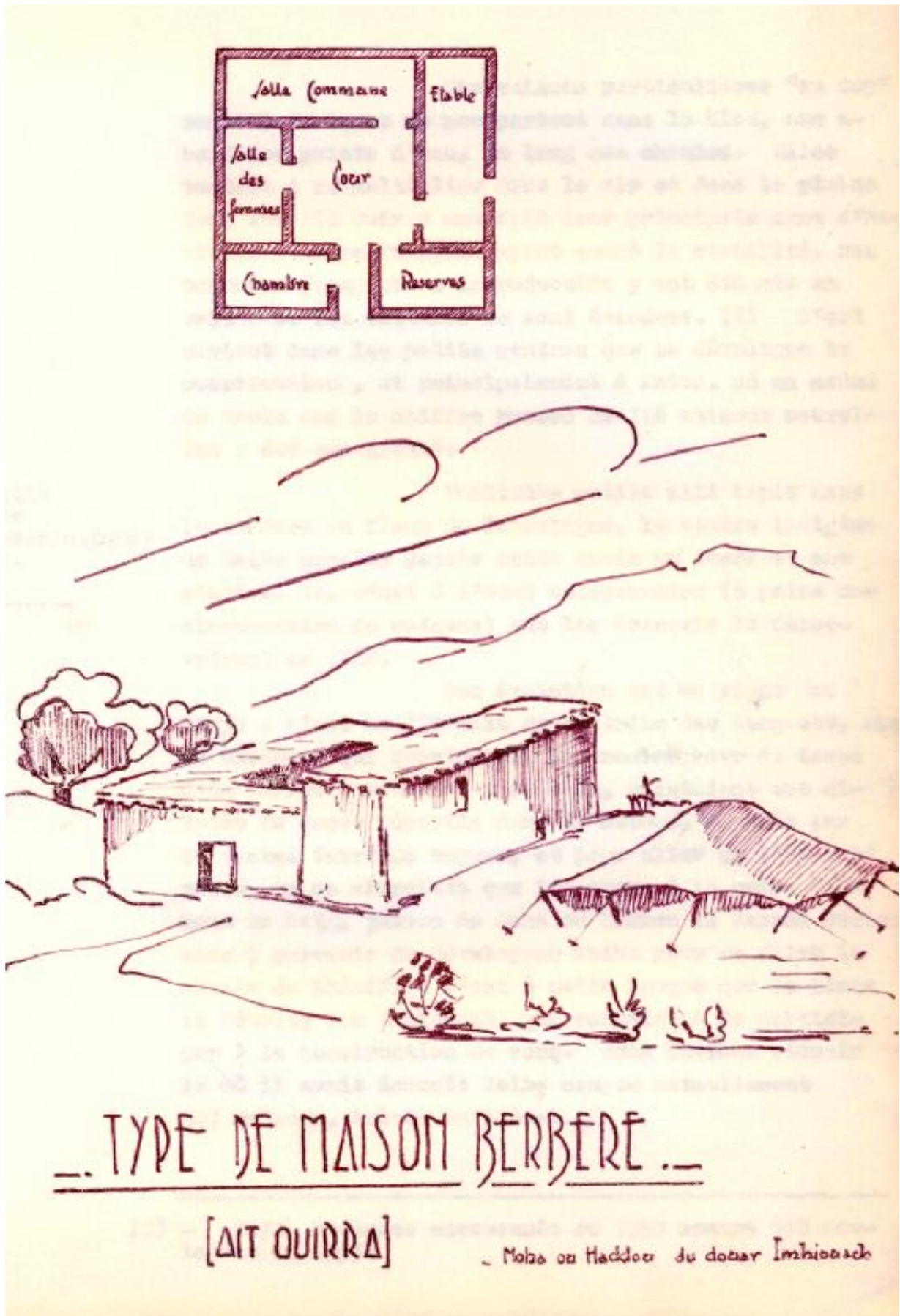
ÉVOLUTION DE LA VIE PRIVÉE



Page 57 : ... « La vie domestique des nomades est rudimentaire »...

Tente et abri à moutons près de Bou Noual

Fouad QOUZZER dans un message daté de mai 2013 a reconnu sur cette photo son grand-père Rezzouq (Qouzzar) Omar né en 1886. Il est accompagné de sa jeune et petite épouse sa grand-mère à sa droite et son autre épouse plus âgée et plus grande à sa gauche et entre ces deux derniers le petit garçon serait son père Elmokhtar né en 1949, originaire de Midelt. La femme à l'extrême droite n'est pas identifiée.



Un petit centre caractéristique : Ksiba

Véritable petite cité tapie dans la verdure au flanc de la montagne, le centre indigène de Ksiba possède depuis cette année un stade et une piscine. Or, c'est à l'état embryonnaire (à peine une cinquantaine de maisons) que les Français le découvrirent en 1922.

Son évolution est un signe des temps : c'est un Aït Talt de la tribu des Semguette, nommé Ouzourar qui construisit le premier ksar du temps d'Ou Sefrou. Avant Moha ou Saïd, existaient une dizaine de ksour répartis dans la nature, séparés par de vastes terrains vagues, et pour aller de l'un à l'autre, on ne circulait que les armes à la main. Mais Moha ou Saïd, jaloux de Moha ou Hammou le Zayani essaya sans y parvenir de développer Ksiba pour en faire la rivale de Khénifra. C'est à cette époque que se place la révolte des Imhiouach, qui refusèrent de participer à la construction du souq. Nous devions réussir là où il avait échoué : Ksiba compte actuellement 507 maisons, toutes habitées.

Conséquences de la sédentarisation

Avec la fixation au sol, la vie devient plus facile, les commodités augmentent et l'on voit apparaître l'idée de « confort ». À la vie domestique des nomades correspondait un matériel rudimentaire, léger, peu encombrant, réduit au strict minimum. Actuellement tapis et matelas ont remplacé la natte, tandis que la légère « tesselt »²⁹, fait place à un gros coffre de bois qu'il est impossible de faire entrer tout monté par les portes et dont on assemble les éléments à l'intérieur de la maison.

En même temps, la circulation à pied diminue, les besoins et le nombre des consommateurs vont en augmentant et c'est ainsi que le commerce, - surtout depuis la fin de la guerre -, a complètement changé d'aspect. Le colporteur a disparu, et le moindre petit douar a vu s'installer à demeure un ou plusieurs épiciers. D'autre part, les Aït Ouirra se sont mis à acheter des camions, et certains dirigent des entreprises de transport fort lucratives.

Les commerçants ont investi leurs bénéfices en faisant construire de nouveaux immeubles. Ces placements sûrs sont de plus en plus en faveur.

La sédentarisation a amené en définitive le développement de l'économie et des échanges, et c'est à ce titre qu'elle est une source de richesse pour le pays. Elle s'est accompagnée également d'une transformation progressive du régime de la propriété, que nous allons étudier.

²⁹ Vannerie de roseau destinée à emmagasiner le grain.

LA SÉDENTARISATION



Page 57 :
Un centre caractéristique : Ksiba

III - ÉVOLUTION DU RÉGIME FONCIER

La répartition des terres

Nous avons essayé de dresser une [carte de la répartition des terres](#) par fractions. Bien qu'elle soit le résultat de patients efforts, elle ne saurait être un modèle d'exactitude. Mais notre but n'a pas été d'établir le cadastre de la région : à partir de cette carte, et en observant par ailleurs la vie de nos administrés, nous avons cherché à déterminer quelles pouvaient être les raisons d'une telle répartition.

Un premier examen de ce document (voir page 60) laisse une impression d'extrême confusion. On se trouve devant un puzzle étonnement bariolé et incompréhensible.

Pourtant, une étude plus approfondie nous amène à cette conclusion : les régions naturelles (plaine, dir, montagne), ne correspondent pas à trois zones d'habitat. Il n'y a pas superposition des unités ethniques et des unités géographiques. Au contraire, chaque collectivité se répartit « grosso modo » suivant une zone orientée nord est - sud ouest, perpendiculairement à la direction générale du relief.

Chaque fraction s'étire ainsi de la ligne de faite du Moyen Atlas à la plaine du Tadla, et possède des terrains en montagne et sur le dir ainsi qu'une frange de plaine.

À notre avis, deux raisons président à cette répartition :

- la première doit être recherchée dans une loi fondamentale de l'évolution historique des berbères de l'Atlas central : la poussée du sud au nord, qui ne souffre pas d'exception. Franchissant mont après mont, par des chemins invraisemblables, sans emprunter les vallées transversales, peinant pour conquérir un pic, ils ont marché aveuglément vers le nord sans chercher à s'approprier les fertiles terrains situés à l'est ou à l'ouest de leur axe de marche. Les groupements Aït Ouirra ont conservé cette direction pour se fixer sur le terrain au fur et à mesure qu'ils avançaient, pour des raisons militaires, de crête en crête.

- la seconde raison est certainement la raison principale : c'est le mécanisme interne de la transhumance qui explique ce mode de répartition des terres, ou tout au moins qui le justifie.

À partir du mois de novembre, et pendant toute la saison froide, les troupeaux sont ramenés en plaine ou sur les premiers contreforts du dir. Dès qu'arrive le moi de mai, tous les bergers partent en montagne avec leurs animaux et les « agoulmen » se peuplent de tentes noires. Tous ces mouvements ne dépassent pas le cadre de la tribu, et les Aït Ouirra sont une des rares tribus d'éleveurs pour laquelle le problème de la transhumance ne se pose pas : il est résolu d'avance grâce à la diversité du relief et à sa disposition. C'est pourquoi, chaque fraction, pour avoir sa part de pâturages d'été et sa part de pâturages d'hiver est « à cheval » sur les divisions naturelles et le découpage du territoire se présente en définitive comme une série de bandes parallèles qui matérialisent la zone d'action de chaque collectivité.

Du terrain collectif à la propriété privée

Avec la stabilisation de la tribu, la propriété, collective à l'origine, s'est progressivement transformée en propriété privée. Trois étapes ont marqué, dans ses grandes lignes, cette évolution :

1°) - L'occupation du sol est le résultat de l'effort collectif. La terre, acquise en commun reste commune : la propriété est collective et non partagée.

2°) - Tout en restant indivise, elle est partagée provisoirement entre les divers ayants droits de la collectivité.

3°) - Elle est partagée, non plus provisoirement mais définitivement en fonction des droits réels de chaque famille du groupement.

Ceci mérite d'être développé :

Dans le dir, la plupart des terrains cultivables, irrigués par des sources nombreuses et abondantes, sont depuis très longtemps la propriété d'individus qui se les transmettent par voie d'héritage, leurs ancêtres les ayant achetés aux occupants du sol. Ce ne sont pas les Aït Ouirra qui ont effectué le partage de ces terrains qui est antérieur en date à leur arrivée. Nous savons en effet qu'au moment où les Aït Yemmour, en lutte avec le makhzen central sous Moulay Ismaïl et Moulay Rechid, durent quitter le pays, ils vendirent leurs terres.

Dans la plaine de « Tagent » et dans la zone montagneuse au contraire, c'est à dire sur la plus grande partie du territoire, la propriété individuelle s'est constituée récemment. Ces zones limitrophes de tribus souvent remuantes (arabes au nord et Aït Sokhman au sud), étaient considérées comme des endroits dangereux, sortes de « no man's lands » collectifs, où la tribu élargissait ses limites suivant sa force.

Ces terrains, dont chaque fraction avait reçu sa part au moment des différents partages du territoire, servaient alors uniquement de zones de parcours. Toutefois, un chef de tente pouvait demander à la jema'a de son douar l'autorisation d'en défricher une parcelle pour la cultiver. Certains, de cette façon, réussirent à se constituer un patrimoine qu'une occupation paisible de longue durée finit par leur attribuer. (La coutume Aït Ouirra fixe à 10 ans, - et à 20 ans pour les absents - la durée de la prescription acquisitive).

D'autres fois, il arrivait à la jema'a de décider le partage d'une bande de terrain appartenant au douar. Ce partage était fait en parts égales (tagurt) entre les chefs de tentes qui participaient aux dépenses du douar. Chacun disposait librement de sa part qui était régulièrement comptée dans sa succession³⁰.

À la fin de la dissidence, lorsque la tribu fut regroupée sur son territoire, les Aït Ouirra envisagèrent leur fixation sur le sol et décidèrent le partage des terres collectives. Mais en raison même de leur caractère chicanier et de leur âpreté à défendre leurs intérêts, de telles discussions s'élevèrent que l'Autorité dut intervenir pour rétablir l'ordre. Dès 1934, il fut décidé que les terrains collectifs les plus convoités seraient immatriculés : c'était la seule solution susceptible de mettre tout le monde d'accord tout en protégeant les droits des collectivités³¹.

³⁰ Furent ainsi partagées, au temps de la dissidence, il y a une quarantaine d'années environ :

- Pour les Aït Krad : 4 parcelles situées dans la « tagant » (2 pour les Aït Messaoud et 2 pour les Aït Daoud).

- Pour les Aït Yacoub : une parcelle des Aït M'Saâd au lieu dit « Asii », et une parcelle des Aït Ikkou à « Tighest n'ou Akki ».

- Pour les Imhiouach : 2 petites parcelles à « Tagan ».

³¹ 14 parcelles, représentant une superficie totale de 1 410 hectares entièrement situées dans la partie alluvionnaire du dir, entre Tafetouit et Ghorm el Alem, furent immatriculées.

Restaient alors les terrains collectifs non immatriculés qui n'avaient fait l'objet d'aucun partage. Les douars propriétaires adoptèrent la formule de partage provisoire « takhamt-takhamt »). Chaque année avant les labours, le terrain du douar était partagé en parts égales entre les différentes tentes pour l'année agricole.

Puis, la sédentarisation s'accroissant, les terrains prirent de la plus-value³² et le rêve de chaque Aït Ourra fut de devenir propriétaire d'un lopin de terre lui appartenant. Survint aussi la menace d'une délimitation du domaine forestier et, par crainte de voir leurs terrains indivis faire partie du périmètre réservé à la forêt, les groupements sollicitèrent le partage définitif.

C'est en 1948, après une réunion mouvementée de la jema'a administrative de tribu que fut décidé le partage de ces terrains³³.

En 1950, il ne reste plus dans le pays Aït Ourra, à part ceux qui ont été immatriculés, de terrains collectifs. Les terrains de parcours sont actuellement réduits aux terrains non labourables (mahroum).

Même ce mahroum est en danger. Les Aït Ourra sont tellement avides d'acquérir par n'importe quel moyen quelques mètres de terrain, qu'ils n'hésitent pas à défricher en bordure de leurs parcelles pour s'approprier du mahroum. Or, nous avons vu qu'autrefois le chef de tente qui désirait défricher devait obtenir l'autorisation de la jema'a. C'est dans ce même esprit de protection des terrains de pâturage, et parce que la tribu s'oriente vers un équilibre optimum de la culture et de l'élevage, que la jema'a de tribu a pris au cours de l'été de 1950 la décision d'interdire le défrichement des terres mahroum.

Si nous avons tenu à exposer d'une façon aussi complète la question des terres en tribu Aït Ourra, c'est pour bien faire comprendre le sens de l'évolution générale dont la base est la fixation progressive au sol. Il conviendra de ne pas perdre de vue cette idée fondamentale, de la conserver en fond de tableau tout au long des pages qui vont suivre et qui traitent de l'évolution des esprits.

³² En 1950, le terrain irrigable (« da-waman ») s'est vendu, sans droits d'eau, de 350 000 à 500 000 F l'hectare.

³³ Délibération administrative du 13 novembre 1948. Les mesures suivantes furent décidées :

a) terrains collectifs immatriculés : partage « takhamt-takhamt ») suivant les règles de l'arrêté viziriel du 14 août 1945 (jouissance perpétuelle).

b) terrains collectifs non immatriculés :

- ceux qui avaient fait depuis plus de 10 ans l'objet d'un partage non modifié depuis conserveraient leur statu quo. En cas de contestation, il serait fait appel, pour régler les différends, au témoignage des jema'as administratives.

- ceux qui n'avaient fait l'objet d'aucun partage seraient partagés dans les conditions suivantes :

1^{er} temps : à l'intérieur de chaque fraction partage « douar-douar ».

2^e temps : à l'intérieur de chaque douar, partage suivant la formule « tarealit », c'est à dire en fonction des droits réels de chaque famille dans le douar.

Furent ainsi partagés :

- chez les Aït Hacine : une parcelle d'un seul tenant d'environ 100 hectares, non défrichée, avec quelques clairières labourables, et une parcelle cultivable de 7 hectares, située à Tagant.

- chez les Aït Hacine ou Yacoub : les parcelles de Mizergan et Bou Harez, à Tagant, la première non encore partagée, la seconde déjà partagée douar-douar.

- chez les Aït Hammou Abdesslam : la parcelle de Lalla Honnia.

- chez les Aït Aïssa ou Daoud : une parcelle à Tagant non encore partagée.

- chez les Aït Hemmi : une parcelle à Bou Irden, déjà partagée douar-douar.

LA SÉDENTARISATION



Page 53 : ... « C'est surtout dans les petits centres du Dir que se développe la construction »...
Saarif

Chapitre V

ÉVOLUTION DES ESPRITS

<u>I- ÉVOLUTION POLITIQUE</u>	65
- caractère et esprit ataviques de l'Aït Ouirra	65
- perméabilité aux influences extérieures.....	67
- arabisation.....	67
- communisme.....	67
- nationalisme (Istiqlal).....	68
<u>II - ÉVOLUTION RELIGIEUSE</u>	69
- déclin du maraboutisme et des confréries.....	69
- vers un Islam plus pur.....	72
<u>III - ÉVOLUTION INTELLECTUELLE (LE PROBLÈME SCOLAIRE)</u>	74
- les conditions de démarrage.....	74
- l'école franco-musulmane	74
- les Aït Ouirra et l'école.....	77

ÉVOLUTION DES ESPRITS

I - ÉVOLUTION POLITIQUE

Caractère et esprit ataviques de l'Aït Ouirra

Formé à la rude école de la lutte pour la vie au milieu de ses montagnes, le paysan Aït Ouirra est resté jusqu'à maintenant un individualiste forcené, un peu anarchiste à l'occasion, un « berbère hostile par atavisme à toute contrainte », l'homme libre (amazir), dans toute l'acceptation du terme. En 1940, lorsque fut proclamée la levée de la harka, nous l'avons vu s'insurger contre cette mesure parce qu'elle allait à l'encontre de son intérêt particulier. Ainsi est-il capable de refuser toute discipline et de laisser son esprit frondeur le porter à tous les excès.

Tout ce qui ne le touche pas directement ne l'intéresse pas. S'il apprend par exemple une augmentation de tertib chez ses voisins, il en plaisante car elle ne met pas tout de suite ses intérêts en jeu. Son âpreté au gain et son avarice n'ont d'égaux que son caractère violent toujours prêt à la discussion et à la bagarre pour le plus petit différend d'eau ou de terrain. En pays Aït Ouirra, on se tue pour la terre et pour l'eau et nous eu personnellement l'occasion de déférer devant le Haut Tribunal Chérifien plusieurs assassins, à la suite de contestations de limites dont l'enjeu n'était que de quelques mètres d'un pauvre terrain de montagne.

« Chicayeur » impénitent et procédurier, il excelle dans l'art de plaider et ne se considère jamais vaincu ; même lorsqu'en dernier ressort il a perdu son procès, il continue à discuter dans l'espoir de s'en tirer aux moindres frais.

Il ne reconnaît comme véritable autorité que la force, à laquelle il se soumet d'ailleurs assez volontiers en partant du principe que celui qui est fort l'est par la volonté de Dieu. « Si Dieu t'a donné la force, c'est pour t'en servir ».

Par intérêt toujours, il a l'esprit de famille développé au plus haut point. Toutes les activités des membres d'une même famille doivent converger vers un seul but : la conservation du patrimoine de la tente. C'est ce qui explique leur étroite solidarité. Si plusieurs frères vivent dans l'indivision, l'aîné garde les biens tandis que les autres vont s'engager dans l'armée ou s'embaucher afin de recueillir des fonds qui serviront à accroître ce patrimoine commun. Le chef de tente est toujours l'objet de marques particulières de respect³⁴.

³⁴ Nous n'en citerons qu'un seul exemple parmi beaucoup d'autres : à la séance du tribunal pénal du 24 juillet 1950, le nommé Raho ou Zeroual est cité par son frère qu'il a frappé et blessé. Raho est condamné à 15 jours de prison. Mais il est chef de tente. Séance tenante, la victime, son jeune frère, demande et obtient de purger la peine de prison à sa place.

CARACTÈRE ATAVIQUE DE L'AÏT OUIRRA



Page 65 : ... « En pays Aït Ouirra, on se tue pour la terre et pour l'eau »...
Page 27 : ...Presque tous les hommes portent sur eux une « tassarrit » long couteau droit effilé et parfaitement aiguisé qui sert parfois à tuer le voisin"...

Perméabilité aux influences extérieures

Ces indications laisseraient à penser que les Aït Ouirra seraient volontiers hostiles à toute influence étrangère, et par conséquent à toute évolution. Il faut se garder de généraliser : ceux qui regrettent le passé sont des hommes mûrs. La jeune génération se tourne vers l'avenir, toute disposée à prêter une oreille bienveillante aux propos qui arrivent de l'extérieur.

- d'abord par les Aït Ouirra eux-mêmes qui, après s'être « expatriés » pour des raisons diverses, reviennent au pays après une absence plus ou moins longue,

- ensuite par les commerçants et les transporteurs qui sont en contact direct et permanent avec les éléments de la plaine et des villes,

- enfin par les « étrangers ». L'Aït Ouirra, s'il ne manque pas de fierté, manque par contre d'ardeur au travail et fait souvent appel pour cultiver ses terres ou garder ses troupeaux à un « khammès » ou à un berger arabe. D'autre part, au village de Ksiba, pour une population de 2145 habitants, on compte 669 étrangers, c'est à dire près du tiers, presque tous arabes, originaires de la plaine³⁵, pour la plupart commerçants, fqihis, artisans, maçons, travailleurs forestiers ou journaliers.

Arabisation

En outre, la région de Ksiba étant située en bordure du pays arabe, la langue des affaires (association d'élevage et association agricoles en particulier) est l'arabe. C'est la langue qu'on parle sur les souqs de Tadla et de Beni Mellal, que nos gens fréquentent régulièrement. Tous ces éléments, auxquels nous ajouterons d'une part les tolba et l'école coranique, et d'autre part l'école franco-musulmane³⁶, constituent de puissants facteurs d'arabisation.

Actuellement³⁷, il ne reste plus en tribu qu'un peu plus de 4 000 personnes ne parlant que le berbère, alors que plus de 6 000 sont à la fois berbérophones et arabophones. Du temps de la siba au contraire, le nombre des bilingues était bien inférieur à celui des gens qui ne parlaient que le berbère : ce renversement de la situation constitue un progrès très marqué de la langue arabe en pays Aït Ouirra³⁸.

Mais l'influence de la plaine ne revêt pas un simple aspect linguistique. Certains, parmi les étrangers, répandent en tribu les idées subversives des partis politiques d'opposition. Les ferments agissent vite sur une pâte neuve et réceptive par nature.

Communisme

En 1945, les Aït Ouirra comptent un millier de membres actifs au sein du parti communiste marocain. Le recrutement est l'œuvre de Monsieur Marcel Lamoureux, secrétaire du P.C.M. de Casba-Tadla, qui organise solidement en tribu une propagande vigoureuse. Il se

³⁵ Principalement de Tadla, de Beni Mellal, que nos gens fréquentent régulièrement.

³⁶ Voir ci-dessous : « [le problème scolaire](#) » page 72.

³⁷ Voir [l'annexe n° 3](#) page 82.

³⁸ Le chraa lui-même a tenté une offensive parmi ces gens si profondément attachés à leur coutume ancestrale : en pays Aït Ouirra, les femmes n'héritent pas des biens immobiliers. Le collège judiciaire de tribu a été récemment pressenti de rechercher une solution qui apporterait un assouplissement à cette règle. C'est à cette occasion qu'une délégation de gens « évolués » du village de Ksiba s'est rendue chez le caïd, en juin 1950, pour solliciter le remplacement de la coutume par le chraa.

rend sympathique parmi les repris de justice, les moqaddemin et chiouch cassés, les ennemis des chefs indigènes dont l'animosité remonte souvent au temps de la dissidence, en se faisant l'avocat des mauvaises causes. Nous sommes assaillis par ses lettres : « chargé de la défense des intérêts d'un tel... » et par ses adhérents, il se pose comme le futur chef de la montagne berbère, représentant d'un autre gouvernement que le gouvernement français. Le 16 septembre 1945, il leur déclare publiquement : « Je m'occupe de vous. Dans deux mois les Russes contrôleront le Maroc et ceux qui vous briment maintenant devront leur rendre des comptes. »

En même temps, par de violents articles, dans le journal « Espoir » (« Un 6 février en montagne », « le bon samaritain »...), ou même dans la presse française³⁹, il dresse l'opinion publique contre l'Autorité, qui doit composer, qui doit subir en essayant de limiter les dégâts, sans pouvoir, pour des raisons qui dépassent bien souvent l'échelon local, intervenir vigoureusement comme elle le souhaiterait.

Nationalisme (Istiqlal)⁴⁰

En 1950, Monsieur Lamoureux, malade, a quitté le Tadla. Mais ses adeptes, d'ailleurs fort déçus de n'avoir pas retiré du parti les avantages escomptés se sont tournés, éternels mécontents, vers un autre parti d'opposition. Et comme l'Istiqlal a décidé d'entraîner la montagne berbère, une section nationaliste du Hizb se constitue à Ksiba, avec ramifications en tribu.

Ses membres reprennent les méthodes des communistes : trésorerie, travail clandestin, cellules réduites à 5 membres, action indirecte, changement des lieux de réunion, etc. Leurs moyens de persuasion sont extrêmement simples⁴¹. En outre, ils tiennent le même langage : « Ne croyez pas ce qu'on vous raconte et gardez nous votre confiance. Même si vous apprenez que certains d'entre vous sont en prison, ne désespérez pas », et, comme les communistes, ils font paraître dans la presse (journal « El Alam ») des attaques virulentes contre l'Autorité locale (« les volontaires sont nommés d'office », « les prix forcés à Ksiba », etc.)

Enfin, chose très grave, ils accaparent à leur profit le Sultan et l'Islam, et c'est ainsi qu'ils organisent la fête du Trône d'une manière tendancieuse et qu'ils célèbrent avec éclat le retour de France de leur « malik » par une manifestation spectaculaire dont ils tentent d'écarter le caïd et l'Autorité de contrôle. N'oublions pas que nous sommes en pleine montagne berbère !

C'est très adroit si l'on considère que l'Islam évolue parallèlement dans un sens favorable à leur propagande.

³⁹ « Tortures et assassinats dans les prisons du Maroc » (Journal *Liberté* du 3 janvier 1946 : - « Les services du P.C.M. ont adressé le télégramme suivant à Monsieur Bidault, ministre des Affaires étrangères : Onze marocains viennent de décéder prison Ksiba suite tortures subies. X, malade et infirme, âgé de soixante ans, victime traitements féroces. Protestons énergiquement contre méthodes nazies. »

Nota bene : il s'agissait en réalité d'un seul prisonnier (communiste), décédé de la fièvre récurrente après 15 jours d'hospitalisation.

⁴⁰ Tenus à une certaine discrétion, nous ne pouvons qu'esquisser, - et nous le regrettons -, cette question d'actualité. Nous ne donnerons en particulier aucune précision, et nous ne parlerons ni de notre attitude, ni de celle des chefs indigènes à l'égard de ce mouvement.

⁴¹ Nous ne citerons qu'un exemple, qu'il nous a été donné de connaître personnellement : - lorsqu'un nouvel adhérent a juré sur le Coran son dévouement à la cause du Hizb, on lui remet, moyennant la somme de 100 F (qui va grossir la caisse du parti), un imprimé ou figure l'image du Trône. On lui dit qu'avec ce papier dont il ne doit parler à personne (et pour cause !) il lui sera tenu compte de son titre de premier militant lorsque les Français auront quitté le Maroc, et qu'il sera, en particulier, exempt de prestations.

Or, de quel document s'agit-il ? - d'une réclame arabe pour une marque de thé de Ceylan.

II - ÉVOLUTION RELIGIEUSE

C'est en grande partie à cause d'une religion commune, et surtout de cette religion, que des peuples d'origine disparate ont pu s'amalgamer et former en définitive une tribu homogène et dotée d'une solide personnalité morale.

Déclin du maraboutisme et des confréries

L'âge d'or du maraboutisme commence au début du 19^e siècle, avec le tout puissant Sidi Boubekhr Amhaouch, qui avait hérité de la « baraka » de son père Sid Ali Amhaouch, et se prolongea pendant plus de soixante ans, jusqu'à l'arrivée de Moha ou Saïd. Ceci pour quelques raisons bien simples :

- ces saints hommes aux avis sages et à la vie irréprochable se prêtent davantage, - parce qu'ils sont des réalités concrètes - à la vénération d'un peuple et très près de la terre, qu'un Dieu tout puissant mais invisible et qu'un prophète mystique.

- leur force spirituelle est grande parce qu'elle s'appuie sur l'Islam. Respectés parce qu'ils sont un facteur d'ordre au sein de l'anarchie, ils sont également craints parce qu'ils sont savants et capables d'en « imposer » par leur savoir à la masse des ignorants. Ils sont mêlés à beaucoup d'affaires temporelles et règlent bien des conflits d'où leurs intérêts personnels ne sont pas toujours exclus : c'est ce qui explique également leur force temporelle.

Mais viennent à se manifester des puissances rivales capables de les éclipser, et nous assisterons à leur décadence.

C'est ce qui s'est passé avec l'avènement de Moha ou Saïd, puis de l'Administration française, qui portèrent un coup mortel à l'importance temporelle des marabouts, et, par voie de conséquence, à leur puissance spirituelle. Peu à peu, les populations se détachèrent d'eux. Les hommes comptèrent de moins en moins. Actuellement, ils ne comptent pratiquement plus⁴².

Cette désaffection du maraboutisme se traduit dans le domaine des faits par l'absence presque totale de « ziaras » organisées. Les dons volontaires eux-mêmes se font de plus en plus rares. Les vieilles femmes, gardiennes fidèles des pratiques superstitieuses attachées aux lieux saints, meurent les unes après les autres, et leurs filles se soucient peu de perpétuer ces traditions. Notons enfin que depuis Moha ou Saïd, il y a eu commercialisation du maraboutisme : on a assisté à une véritable braderie de turbans et de chapelets, et les marabouts, de plus en plus dédaignés par la masse, ne règnent plus que sur des îlots d'individus, au milieu de l'indifférence, pour ne pas dire du mépris, du reste de la population.

Ainsi, de ce puissant maraboutisme d'autrefois, demeure seulement une certaine vénération pour les lieux de pèlerinages, sans qu'on ne sache plus très bien à quel fait précis ou à quelle légende il faille rattacher le nom du saint. Les principaux sanctuaires⁴³ sont encore

⁴² Seuls Sid ben Daoud et Sidi Brahim ont des héritiers qui perpétuent la tradition de leurs ancêtres. Mais ces personnages n'ont plus aucune influence en tribu. Le dernier des marabouts influents, Sidi Ahmed ou Ahno, descendant de Sid Ali Amhaouch, qui vivait dans la montagne aux environs de Ben Cherro, est mort en 1940. Il est enterré à proximité d'un grand tas de pierres (kerkor) qui marque l'endroit où se reposa un jour son illustre aïeul. Son tombeau est tout juste entretenu par deux tentes d'« igourramen » bien effacés. Les gens des Aït Daoud ou Ali de Taguefelt y viennent chaque année à l'automne, au nombre d'une centaine, pour y égorger un bœuf et demander la pluie. Les Aït Ouirra ne se dérangent même pas à cette occasion.

⁴³ Les Aït Sidi Ben Daoud vénèrent Sidi Ben Daoud enterré à Foum Ouzrarag, et les Aït Chkounda vénèrent Sidi Brahim ou Yacoub, enterré chez eux.

l'objet de « moussoms » dont l'importance, qui n'a d'ailleurs jamais été considérable, tend à diminuer de plus en plus. Une multitude de tombeaux de second ordre sont aujourd'hui si oubliés que leur nom ne sert plus qu'à désigner un « lieu-dit ».

Les confréries n'ont guère été plus heureuses. Leurs effectifs ont diminué d'une façon marquée au cours de ces dernières années.

Les « kittaniyin » disparaissent peu à peu. Des 60 adeptes (auxquels il fallait ajouter une centaine de « postulants ») de 1942, il n'en reste que 16 en 1950. Signe des temps : Moha ou Saïd recevait régulièrement Si Abdellai Kittani, tandis que son fils, le caïd Bassou, ne l'aurait vraisemblablement pas reçu en 1948 si nous n'étions pas vigoureusement intervenus.

Seuls les « derkaoun » arrivent à se maintenir grâce à l'intelligence de leur moqaddem Sidi Cheikh.

Enfin, il faut ajouter à ces faibles effectifs 13 « kadiriyin » (contre une cinquantaine en 1940) et 18 « maateouiyn » (contre 70). Ces chiffres montrent le peu d'importance des confréries dans le pays, conséquence certaine, à n'en pas douter, de l'attitude du Palais à l'égard des confréries en général et il est remarquable de constater que cette influence se manifeste jusque dans les montagnes berbères.

Quand aux chorfas, ils n'ont pas, eux non plus, beaucoup de succès en tribu. Le titre de chérif est « usé ». Chez les Imhiouach, chez les Aït Bou Abdallah, et même chez les Aït ben Yaouf, un total de 980 personnes se déclarent chorfa idrissides ou alaouites, mais leurs déclarations sont purement gratuites. La tradition écrite n'existe pour aucun d'eux. Quant à la tradition orale, elle est assez sommaire et intéresse principalement les Aït Sidi Ben Daoud⁴⁴.

Toutes ces prétendues chorfa n'ont jamais eu la moindre influence politique. Jadis, ils étaient obligés d'avoir un répondant (« bou tikhsi »). Les quelques alaouites éparpillés dans la tribu ont de plus en plus tendance à se rapprocher du Palais dans un but intéressé, mais deux d'entre eux seulement ont pu obtenir le dahir de « Toukir et Ithiram ». Les autres n'ont aucune envergure, ce sont des « gagne-petit ».

Sidi bou Loughmans à Tafetouit, Sidi Haddou Lealam près de Ghorm el Alem, Sid Chami chez les Aït Hammou Abdesslam, Sidi Aomar Jourani chez les Imhiouach, et [Sidi Mohand ou Youssef](#) à Ksiba, ont encore quelque importance.

⁴⁴ Leur ancêtre Moulay Daoud était l'un des douze fils d'Idriss II. Après la mort de ce dernier, empoisonné à Fès par un envoyé d'Haroun er Rachid, son fils aîné Moulay N'hammed fut désigné comme « calife » et partagea le royaume entre ses onze frères. Daoud fut alors désigné pour le Tadla et installa sa résidence à Ouzrarag, où se trouve son tombeau. Quelques uns de ses fils allèrent se fixer en Chaouia, dans la région de Settat, où se trouvent leurs descendants. Ces derniers viennent chaque année en pèlerinage à la koubba de leur patron, chez leurs cousins Aït Ouirra de la montagne.

LA VIE RELIGIEUSE



Page 69 : ... « Certains sanctuaires ont conservé quelque importance »...
Sidi Mohand ou Youssef à Ksiba

Vers un Islam plus pur

Est-ce à dire que le déclin de l'Islam ait sonné dans ce pays en même temps que celui du maraboutisme et des confréries ? - Certainement pas. L'Islam a simplement changé de sens, et la religiosité maraboutique des Aït Ouirra est en train de céder la place à une religion plus pure. Non seulement l'Islam ne disparaît pas parce que l'Aït Ouirra, par respect, par tradition et par formalisme, lui est aussi attaché qu'il est attaché à sa coutume, mais en outre, il tend à se propager de plus en plus grâce à deux facteurs importants : les tolba et l'école.

Par amour propre, chaque douar, si petit soit-il, désire posséder son fqih et sa mosquée, que ce soit une modeste « timeaguida » (tente mosquée) ou une belle construction avec salles de prières et minaret. Chacune a son fqih et le plus souvent une petite école coranique. Pour un total de 44 mosquées, on compte 43 fqihis et 206 élèves. (Voir [annexe n° 4](#) page 85 et [annexe n° 5](#) page 86). Ces fqihis sont presque tous des étrangers à la tribu (voir les mêmes annexes). Ils enseignent le Coran et l'Islam orthodoxe, étant eux-mêmes de plus en plus doctes en théologie. Certains d'entre-eux proviennent directement de l'université de Karaouiyine ou se sont « frottés » à des lettrés de Fès. De 1944 à 1947, on a pu constater à Ksiba la présence d'une méderaa à tendance nationaliste, sous la direction du fqih réputé Si Mohammed el Bzioui, dont la règle de conduite était de faire admettre le Sultan comme l'« évêque » du Maroc.

On note dans le même ordre d'idées que nos berbères envoient leurs fils à Fès, soit à Karaouiyine, soit dans des écoles libres. Bien que le nombre de ces étudiants soit encore très restreint, le fait est symptomatique : la chose ne se voyait jamais autrefois.

Dans nos écoles franco-musulmanes enfin, l'enseignement de l'arabe et du Coran a été rendu obligatoire depuis l'année dernière, et l'on voit ainsi les écoles françaises devenir les fourriers de l'Islam orthodoxe en pays Aït Ouirra. C'est un événement considérable.

Cette islamisation se traduit par des résultats tangibles : alors qu'autrefois peu de gens étaient capables de réciter les prières et se contentaient d'écouter respectueusement leur fqih, on en voit maintenant de plus en plus psalmodier la prière des morts aux enterrements.

En contre partie, on assiste à un autre courant : le refroidissement des convictions religieuses dans le milieu ouvrier. Parmi ceux qui ont quitté la tribu (petits employés ou travailleurs qui ont effectué un stage plus ou moins prolongé dans les villes où ils se sont mêlés au prolétariat des bidonvilles, goumiers, tirailleurs qui sont allés faire campagne au delà des mers...) beaucoup, à leur retour ont ramené avec eux l'habitude de l'alcool, dont ils ne peuvent plus se passer. Dans nos montagnes, les gens qui boivent du vin sont de plus en plus nombreux.

Parallèlement, alors que le maraboutisme avait, jusqu'à ces dernières années maintenu le respect intégral du ramadan, nous avons pu observer, spécialement en 1950, un relâchement très net de l'observation du jeûne chez les ouvriers⁴⁵.

Quoiqu'il en soit, il ne fait aucun doute que l'Islam, après une période de désaffection de l'Islam maraboutique, semble renaître sous une forme plus pure, favorisée par le développement intellectuel du pays. Ceci nous amène à aborder la délicate et passionnante question du problème scolaire.

⁴⁵ Il est vrai que le ramadan coïncidait avec un été particulièrement sec et qu'il faudrait échelonner les observations sur plusieurs années avant de conclure valablement.

POLITIQUE SCOLAIRE



Page 74 : ... « La modeste école construite en 1937 a fait place à un groupe scolaire qui rassemble 493 petits berbères »...

III - ÉVOLUTION INTELLECTUELLE : LE PROBLÈME SCOLAIRE

Les conditions de démarrage

Durant les vingt dernières années, l'activité intellectuelle de la masse était pratiquement nulle. Ce n'est pas l'enseignement aux formes archaïques dispensé par les tolba qui pouvait efficacement le développer. Les Aït Ouirra n'éprouvaient d'ailleurs nul besoin de s'instruire. Les préoccupations matérielles suffisaient à occuper leurs loisirs.

La poésie folklorique était en pleine décadence. Très en honneur à l'époque de la siba, elle chantait tous les sentiments de ces gens très proches de la nature, et principalement l'amour. La moquerie blessante n'était pas exclue. Les Imhiouach en étaient les spécialistes et c'est encore chez eux qu'on trouve le plus de conteurs et de chanteurs. Mais le genre spécifiquement local est tombé en désuétude et les Aït Ouirra ne font plus qu'imiter leurs voisins, principalement les Zayans et les Ichkern.

En ouvrant des écoles, les Autorités de contrôle qui se sont succédées à Ksiba ont contribué à éveiller les Aït Ouirra à la vie intellectuelle, et les progrès réalisés dans ce domaine ont été considérables.

La modeste école construite en 1937 et dirigée par un instituteur indigène a fait place à un [groupe scolaire](#) qui rassemble 493 petits Aït Ouirra⁴⁶. Or la tribu compte une population totale de 15 564 habitants. Les chiffres sont éloquentes ! Des cours d'adultes (56 élèves) fonctionnent en plus des classes d'enseignement primaire et des sections professionnelles.

La formule d'enseignement elle-même a évolué, tandis que nos écoles trouvaient un crédit de plus en plus large auprès de la population.

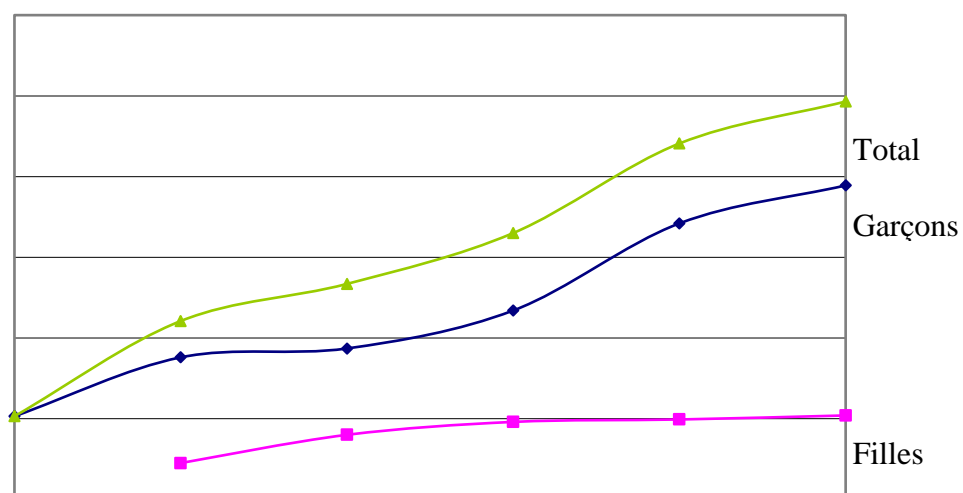
L'école franco-musulmane

À l'origine, ces écoles étaient qualifiées de « franco-berbères », c'est à dire qu'elles étaient françaises par l'enseignement et berbères par le recrutement, le but étant de donner un enseignement pratique en utilisant le français comme langue véhiculaire. En 1925, les directives de l'instruction publique précisaient :

« Avec des gens dont les qualités maîtresses sont un robuste bon sens et un esprit positif et toujours intéressé, la langue française se taillera vite une large place dans la société berbère et l'enseignement de l'arabe n'y progressera pas à nos dépens ».

⁴⁶ À Ksiba : 7 classes de garçons (263 élèves) et 3 classes de filles (104). À Ghorm el Alem : 1 classe de garçons (52 élèves). À Foug Taghzout : 1 classe de garçons (27 élèves). À Tighermine : 1 école foraine (47 élèves).

NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉS CHEZ LES AÏT OUIRRA DEPUIS OCTOBRE 1945



Années	Garçons	Filles	Total
1945-1946	103	-	103
1946-1947	176	45	221
1947-1948	187	80	267
1948-1949	234	96	330
1949-1950	342	99	441
1950-1951	389	104	493

N.B. : CES CHIFFRES NE CONCERNENT PAS LES COURS D'ADULTES

ÉVOLUTION INTELLECTUELLE (LE PROBLÈME SCOLAIRE)



Page 74 note 46 : ... « Ksiba, 7 classes de garçons »...
Une vue de l'école de Ksiba

C'était d'ailleurs là toute la politique berbère du maréchal Lyautey :

« Nous n'avons pas à enseigner l'arabe à des populations qui s'en sont toujours passées. L'arabe est un vecteur d'islamisation parce que cette langue s'apprend dans le Coran » (1927).

Mais ces phrases n'ont malheureusement plus qu'un intérêt historique : il n'y a plus chez les Aït Ouirra d'écoles franco-berbères, il y a des écoles « franco-musulmanes », et c'est tout un programme. Deux « moudderes » ont été affectés à Ksiba en janvier 1949, un autre à Foum Taghzout en février 1950, et un quatrième à Ghorm el Alem à la même époque. L'enseignement de l'arabe et du Coran a été rendu obligatoire à raison de dix heures par semaine. Le prétexte est que si les petits berbères n'en bénéficiaient pas, ils ne pourraient poursuivre leurs études, ces deux matières étant imposées aux examens du « certificat d'études primaire musulman » et de l'« École marocaine d'administration ».

Nous tenions à rappeler (cf. pages 67 et 72), en l'expliquant et en soulignant son caractère officiel, ce rôle prépondérant joué par l'école dans l'arabisation et l'islamisation du pays.

Les Aït Ouirra et l'école

Il y a moins de cinq ans, ne fréquentaient l'école que les fils de fonctionnaires, de mokhazenis, de goumiers, et quelques fils de commerçants, et c'est du nom symptomatique d'« écoles de goum » que nos gens désignaient les modestes bâtiments de 1937.

Actuellement, se dessinent deux courants d'opinion très nets :

- chez les Aït Ouirra de la montagne, non encore évolués, l'intérêt de l'école n'apparaît pas. L'Autorité de contrôle doit faire pression sur eux pour qu'ils y envoient leurs fils. Mais le rustre, trop terre à terre, ne voit là qu'une brimade qui le prive de son meilleur berger.

- chez les gens des centres au contraire, ou chez les propriétaires aisés de la campagne, on constate une affection très marquée pour l'école, et surtout un véritable engouement pour pousser leurs enfants au delà du certificat d'études : vers le collège d'Azrou, l'École militaire de Dar Beïda, l'École des infirmiers de Rabat, les lycées musulmans des villes, et même, en tout dernier ressort, lorsqu'ils n'ont pu trouver autre chose, vers les fermes écoles. Les gens pauvres eux-mêmes n'hésitent pas à faire de gros sacrifices pour couvrir les frais considérables qu'entraînent ces études. Il est très difficile de faire admettre à un père dont le fils n'a pas les moyens intellectuels ou matériels de poursuivre ses études, qu'il ferait mieux de le placer dans une des sections professionnelles locales, plus rentables et susceptibles de lui donner une vie plus facile.

Le résultat est l'augmentation en tribu du nombre des déclassés intellectuels, qui s'étant imaginés que le certificat leur donnerait automatiquement droit à un emploi dans l'administration, se trouvent brusquement déçus de ne pas recevoir satisfaction. Ce sont des aigris qui deviennent une proie facile pour les partis politiques. Leur nombre ira croissant du fait que les enfants du bled, jusque là réfractaires à l'école franco-musulmane y viennent de plus en plus nombreux chaque année, au détriment des petites écoles coraniques qui sont en pleine décadence.

Et l'école rurale, facteur décisif d'évolution, ne manquera-t-elle pas radicalement son but ? La réponse à cette question a sa place dans le cadre plus général de la conclusion de notre étude.

CONCLUSION

Tels sont les principaux aspects de l'évolution de cette tribu, depuis son installation sur le balcon avancé de l'Atlas central.

La progression n'a pas été constante. Elle a été caractérisée par deux poussées très nettes :

À la fin du siècle dernier, grâce à la puissante personnalité d'un chef prestigieux, les berbères Aït Ouirra ont réalisé leur unité et pris conscience de leur force, en se ralliant au Makhzen central de Moulay Hafid.

Avec la décomposition du pouvoir sultanien, et, douze ans plus tard avec la fin de Moha ou Saïd, s'ouvre une longue période de stagnation : la dissidence et les débuts de la pacification française ne semblent pas avoir eu d'influence profonde sur le milieu social.

Brusquement, au lendemain de la dernière guerre, favorisée par la fixation progressive et la sédentarisation de la tribu, l'évolution des esprits, caractéristique des sociétés modernes, prend un départ en flèche. C'est là l'aspect dynamique ne même temps que le point sensible de la question.

Installées face au Maroc des grandes villes, les Aït Ouirra sont aux premières loges du monde civilisé. Quoique très attachés à leur coutume ancestrale, ils laissent pénétrer chez eux les idées nouvelles de la plaine arabe qui fatalement hâteront leur évolution politique. Et cette tribu encore solidement attachée au bloc berbère, mais en équilibre sur le dir et puissamment sollicitée par d'autres forces, rompra-t-elle ses liens ?

Le « rideau de fer » est levé entre le Maroc arabe et le Maroc berbère, et déjà nous constatons les progrès de la contagion : l'arabisation est certaine ; elle ira en s'accroissant et les Aït Ouirra deviendront dans un avenir plus ou moins long des berbères arabisés. La religion, par la propagation d'un Islam plus pur, fait de réels progrès et, en s'appuyant sur ces deux môles de résistance, le nationalisme tente une action vigoureuse : pour ces gens dont l'horizon politique était limité à la tribu, se fait jour l'idée de Nation et de Patrie. Aux jours de fête, les drapeaux marocains apparaissent sur les boutiques et les maisons des centres, on affiche le portrait du Souverain, et les petites filles portent en broches l'image de Lalla Aïcha.

Nous mêmes, avec notre civilisation, nous hâtons cette révolution. Ce n'est pas sans une certaine mélancolie que nous relisons ces lignes de Monsieur Célérier :

« ... Mais à force d'utiliser nos ports, nos chemins de fer, nos automobiles, nos téléphones, les fils de ceux qui n'ont connu comme luxe qu'une mule très grasse caparaçonnée de rouge, s'imagineront-ils tenir le secret de notre force ? : les difficultés recommenceront, car nous seront jugés d'autant plus gênants qu'on croira n'avoir plus besoin de nos services. Ce jour-là, les farouches guerriers de la montagne, qui n'auront pas ces illusions, seront peut-être notre plus sûr soutien contre les ralliés de la première heure ».

Certes, la montagne est encore saine, mais jusqu'à quand ces paroles, qui datent de 1924, resteront-elles valables ? Que nous réserve l'avenir ?

Il serait imprudent et vain de prophétiser. Ce qui nous importe, c'est de conserver à tout prix, de haute lutte si c'est nécessaire, ce bien précieux qu'est la fidélité d'une tribu. Et pour cela, ne nous leurrions pas : il faut jouer serré et faire preuve d'une grande fermeté à l'égard des partis d'opposition et de désordre.

Parallèlement, il faut agir en profondeur :

- il faut rallier les élites berbères à notre cause, en les rendant gourmandes de progrès, de confort, d'avantages de toutes sortes.

- surtout, il faut utiliser d'une façon plus rationnelle ce puissant levier politique que nous avons à notre disposition : l'école. Car le pays berbère de demain sera celui des enfants d'aujourd'hui et c'est sur eux qu'il faut agir.

Mais l'école ne doit pas être un foyer de nationalisme anti-français, elle doit être entre les mains du Commandement ; la formule d'enseignement elle-même doit être reconsidérée, car actuellement, il faut l'avouer en toute franchise, l'école rurale manque son but, en augmentant le nombre des déracinés et des déclassés. Il faut réserver l'instruction générale pour les berbères d'élite à orienter sur nos facultés, et développer l'enseignement professionnel pour faire évoluer la grande masse dans l'amour de la terre et des travaux manuels vers des conditions d'existence meilleures.

Au lieu de favoriser la désaffection des campagnes berbères au profit des villes arabes tentaculaires et de contribuer ainsi à la désagrégation d'une tribu fière à juste titre de son passé, au lieu d'augmenter le nombre des mécontents qui ne manqueront pas de se retourner contre nous, l'école pourra être un facteur d'ordre en créant le bien-être matériel et moral.

Alors pourra s'établir sur des bases solides, au sein de la jeune génération, un climat favorable à la cause française, malgré les grands courants d'évolution et d'assimilation qu'il serait insensé de vouloir endiguer, mais que nous pouvons certainement diriger.

FIN

DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE
ET
ANNEXES

Table des annexes :

<u>Annexe n° 1 :</u>	- Consistance de l'habitat (Déc. 1950).....	82
<u>Annexe n° 2 :</u>	- Répartition de la population (Oct. 1950).	83
<u>Annexe n° 3 :</u>	- Arabophones et berbérophones (Nov. 1950).	84
<u>Annexe n° 4 :</u>	- Mosquées construites.	85
<u>Annexe n° 5 :</u>	- Tentes mosquées.	86
<u>Annexe n° 6 :</u>	- Exemple caractéristique de l'intervention des jemaas de douars au Tribunal coutumier.	87
<u>Annexe n° 7 :</u>	- Liste des principaux informateurs.	89
<u>Annexe n° 8 :</u>	- Tableau des mariages et des divorces enregistrés au greffe du tribunal coutumier des Aït Ouirra depuis sa création.	90
<u>Annexe n° 9</u>	- Généalogie des caïds des Aït Ouirra.....	91
<u>Annexe n° 10</u>	- Le combat d'El Ksiba (juin 1913)	92

ANNEXE N° 1CONSISTANCE DE L'HABITAT EN PAYS AÏT OUIRRA

(Décembre 1950)

Fractions et Douars	Maisons construites		Noualas	Tentes
	3 pièces et au dessus	Moins de 3 pièces		
Aït Messaoud	97	43	37	153
Aït Malegh	12	7	8	13
Aït Hammou Issimour	62	48	43	98
Aït Ahcine	59	85	91	107
Aït Ali ou Brahim	37	16	31	32
Aït Ouissaden	13	8	10	42
Aït Saïd ou Ichou	11	18	9	50
Aït ou Attou	6	31	12	38
Aït Ahcine ou Yacoub	86	11	50	125
Aït Ikkou	34	33	12	32
Aït Sidi Ben Daoud	17	11	6	20
Chkounda	7	20	3	76
Imhiouach	78	26	17	104
Izemouine	41	13	10	45
Aït Wayya	8	19	18	63
Aït Hemmi	42	14	13	113
<u>Totaux.....</u>	610	403	370	1111

ANNEXE N° 2RÉPARTITION DE LA POPULATION
CHEZ LES AÏT OUIRRA

(Octobre 1950)

AGRICULTURE

Nombre d'exploitants 1990

Nombre de personnes à leur foyer..... 8250

Nombre d'ouvriers agricoles 455

Nombre de personnes à leur foyer..... 860

POPULATION AGRICOLE TOTALE..... 11555COMMERCE ET INDUSTRIE

Commerçants..... 203

Journaliers et ouvriers forestiers 307

Artisans..... 185

Nombre de personnes vivant à leur foyer..... 2170

POPULATION OUVRIÈRE TOTALE..... 2865INTELLECTUELS.....

Tolba..... 145

Nombre de personnes à leur foyer..... 420

Total 565

DIVERS..... 579POPULATION TOTALE 15564

ANNEXE N° 3ARABOPHONES ET BERBÉROPHONES
EN TRIBU AÏT OUIRRA

(Novembre 1950)

FRACTIONS	NOMBRE DE PERSONNES PARLANT :			
	Le berbère seul	L'arabe seul	L'arabe et le berbère	Le français
Aït Messaoud	450	80	700	16
Aït Daoud	550	10	1450	22
Aït Ahcine	390	65	850	24
Aït Ichou ou Yacoub	360	56	680	17
Aït Ahcine ou Yacoub	600	4	630	14
Aït Hammou Abdesslam	420	40	440	18
Imhiouach	500	70	1220	37
Aït Hemmi	750	10	400	9
Total	4170	350	6240	173
Pourcentage	38 %	3 %	57 %	1,6 %

Arabe : 6990

Berbère : 10410

ANNEXE N° 4MOSQUÉES CONSTRUITES
CHEZ LES AÏT OUIRRA

(Novembre 1950)

GROUPEMENTS INTÉRESSÉS	MOSQUÉES	ÉLÈVES	NOMS ET ORIGINE DES TOLBA EN FONCTION
Aït Malegh	1	6	Si Ahmed Soussi
Aït Hammou Issimour	1	4	Si Bennaceur (Aït Mohan)
Ioujdaden	1	6	Si Lhacen Aqebli (Saharaoui)
Aït el Hami	1	8	Ou Mouzoud (Fès)
Aït Khouya Ali	1	12	Si Abdallah Soussi
Aït Gouaddi	1	15	Si Ali ben Fares (Haouz)
Aït Ali ou Brahim	2	4	Si Hassan Glaoui
		6	Sidi Mohammed Soussi
Aït M'Saâd	1		
Aït Saïd ou Yacoub	1	6	Si Abdesslam Layatti
Aït Ikkou	1	8	Si Allal Zemmouri
Aït Hammou Abdesslam	2	5	Si Allal (Aït Ouirra)
		8	Sidi Moh (Aït Ouirra)
Aït Sidi Ben Daoud	1	10	Sidi ou Qettou Aqebli
Chkounda	1	20	Sidi ben Mansour Slaoui
Aït Khouya Mohand	3	6	Si Abdou Amhaouch
		5	Si Moha Filali
		11	Si Mohammed Fassi
Aït Khouya Lhacen	1	10	Si Salah Bzioui
Aït Airou	1	10	Si Taïbi (Zemmouri)
Aït Issimour	1	7	Sidi Ahmed Rahmani
Aït ou M'Soud	1		Si Larbi Moussaoui
Aït Wayya	1	8	Moulay Abdesslam
	1		Sidi Ali (Aït Ouirra)
Totaux.....	24	175	

ANNEXE N° 5TENTES MOSQUÉES
CHEZ LES AÏT OUIRRA

(Novembre 1950)

GROUPEMENTS INTÉRESSÉS	MOSQUÉES	ÉLÈVES	NOMS ET ORIGINE DES TOLBA EN FONCTION
Aït Ichouk Saïd	1		Si Lhacen n'Tiffi
Aït Roboa	1		Si Lhoucine ou Chkounda
Aït Ali ou Hammou	1		Si Ahmed Rhaoui
Aït Daoud	1	6	Si Ahmed Filali
Aït Ichou ou Brahim	1		Sidi Lhoucine Soussi
Aït Ouihmane	1		Sidi Mohammed Fechtali
Aït Mendid	1		Sidi Ahmed (Dédès)
Aït ou Addi	1	15	Sidi ben Madani (Tohdra)
Aït Ouissaden	1		Sidi Ahmed Soussi
Aït Saïd ou Ichou	1	2	Si Abdallah Fassi
Aït ou Attou	1		Si Taïbi Filali
Aït bou Idouchane	1	6	Si Hassane Moussaoui
Aït ou Mhacef	1		Sidi Moh ou Ali (Aït Ouirra)
Imhiouach	1		Sidi Mohammed Amhaouch
Aït Khouya Mohand	1		Si ben Haddou Saharoui
Aït Khouya Lhassen	1		Si Lhassen Bzioui
Aït Aïssa ou Hammou	1		Sidi Ali Tadlaoui
Aït Daoud ou Aïssa	1	2	Sidi ben Ahmed Saïdi
Aït Aïssa	1		Si Mohammed Saharaoui
Aït Azzou	1		Sidi Mohammed Mejjati
Totaux.....	20	31	

ANNEXE N° 6

EXEMPLE CARCTÉRISTIQUE DE L'INTERVENTION DES JEMAAS ÉLUES DE DOUARS AU TRIBUNAL COUTUMIER

(Jugement n° 91 du 21 mars 1950)

Résumé : le douar des Aït Hammou comprend 17 tentes. Cinq chefs de tentes, représentant le clan des Aït ou Ribane, citent les 12 autres pour le motif suivant :

« Les défendeurs ont procédé au partage des terrains collectifs de Tagant et ne nous ont pas réservé nos parts. Nous demandons la révision du partage. »

L'affaire est étudiée, mais ne peut être débroussaillée. Les juges convoquent alors la jemaâ administrative élue des Aït Hammou (5 membres), et l'invitent à donner son avis. Celle-ci propose un accord conforme à la coutume locale, qui est entériné par le Tribunal à la satisfaction générale et que nous reproduisons ci-dessous :

Article 1 - Il est reconnu aux Aït ou Ribane le droit d'héritage à l'intérieur de leur clan, c'est à dire qu'en cas de décès d'un Aït ou Ribane, la famille Aït Hammou de laquelle il a reçu sa part de terrain ne peut pas prétendre à son héritage : celui-ci revient au clan Aït ou Ribane.

Article 2 - Il est reconnu d'autre part aux Aït ou Ribane le droit de chefâa à l'intérieur de leur clan, c'est à dire que si un Aït ou Ribane vend son terrain à un autre Aït ou Ribane, aucun Aït Hammou ne peut exercer le droit de chefâa.

Article 3 - Dans le cas où une famille Aït ou Ribane vend à une famille Aït Hammou, les Aït ou Ribane peuvent exercer le droit de chefâa en priorité.

Article 4 - Lorsqu'un terrain est vendu par un Aït ou Ribane, s'il n'y a pas de préempteur Aït ou Ribane, la famille Aït Hammou qui l'a hébergé est de plein droit prioritaire dans l'exercice du droit de chefâa.

Article 5 - En cas d'extinction d'une famille Aït ou Ribane, son héritage revient aux Aït ou Ribane restants. - En cas d'extinction de tous les Aït ou Ribane, leurs biens seront répartis comme suit entre les Aït Hammou :

- Aït Naceur : 2/5
- Aït Khouya : 1/5
- Aït Sa Haddou : 1/5
- Aït el Fertah : 1/5

Article 6 - Si les serments sont déferés à un Aït ou Ribane, ses frères Aït ou Ribane le suivent tout d'abord, le le clan protecteur de la famille qui jure complète le nombre des co-jureurs.

LA VIE PUBLIQUE



Le tribunal coutumier des Aït Ouirra
Décembre 1950

(Au premier plan le caïd Bassou Moha ou Saïd. À sa gauche, Saïd n'Aït Moha ou Bassou, originaire de Saarif).

ANNEXE N° 7

LISTE DES PRINCIPAUX INFORMATEURS ENTENDUS AU COURS DE LA PRÉPARATION DE CE MÉMOIRE

PARTIE HISTORIQUE ET ÉTUDE DU PEUPEMENT

- Caïd [Bassou ould Moha ou Saïd](#).
- Cheikh Saïd oul Fertah, (60 ans), des Aït Daoud.
- Cheikh Moha ou Amchi, (65 ans), des Aït Hemmi.
- Cheikh Ali ou Khetti, (65 ans), des Aït Messaoud.
- Ber Raho (90 ans), des Imhiouach, ancien ordonnance de Moha ou Saïd.
- Khellah ou Sidi (40 ans), fils d'un ex caïd mia de la garnison de Moha ou Saïd-
« Caïd Bennaceur ».
- Ali ou Kebab, des Aït Ali ou Brahim, qui joua un rôle prépondérant dans
l'enlèvement Steeg-Maillet.
- Ou Zidane (70 ans).

DROIT PUBLIC, COUTUME, SOCIOLOGIE, DROIT PRIVÉ :

- Les 9 membres du tribunal coutumier des Aït Ouirra.
- Bennaceur oul Chazi, (60 ans), des Aït Hemmi,
- Ou Houbayn ou Laïd (70 ans), des Aït Ikkou.
- Ali ou Ichoua (75 ans), des Aït Hacine.
- Mohammed ou Abderhamane, des Aït Daoud.
- Lhoucine ou Aomar, des Imhiouach.
- Saïd n'Aït Raho ou Ali, des Aït Messaoud.

RELIGION

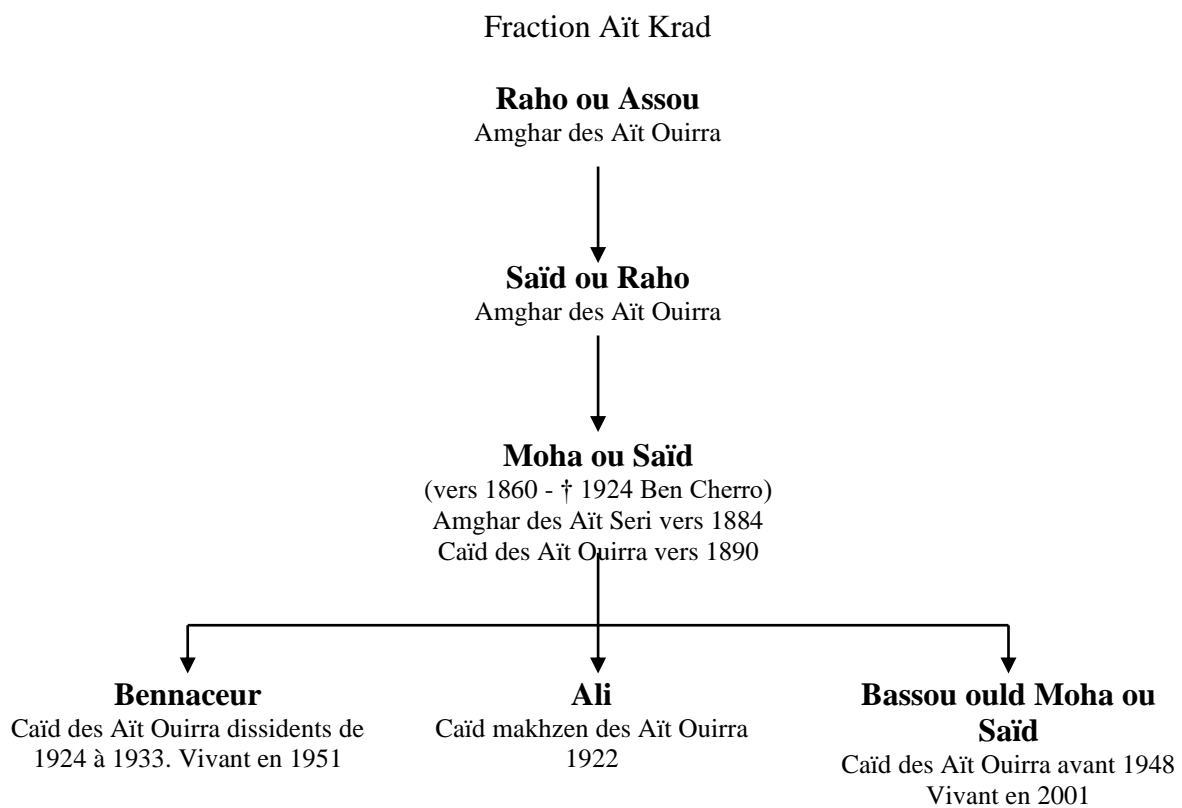
- Sidi Mohammed ou Si Ahmed, des Aït Sidi Ben Daoud.
- Sidi Reddi ben Sidi el Mekki, d'Ahano.
- Si Abdallah Chaoundi.
- Moulay Salah, des Imhiouach.
- Moha ou Ali n'Aït ou Belqas, des Izemouine,
- etc.

ANNEXE N° 8TABLEAU DES MARIAGES ET DES DIVORCES ENREGISTRÉS AU GREFFE
DU TRIBUNAL COUTUMIER DES AÏT OUIRRA DEPUIS SA CRÉATION

ANNÉES	MARIAGES	DIVORCES
1927	57	22
1929	64	32
1931	41	14
1933	54	25
1935	116	63
1937	63	75
1939	248	126
1941	207	214
1943	312	135
1945	187	200
1947	341	229
1949	348	223

ANNEXE N° 9GÉNÉALOGIE DES CAÏDS AÏT OUIRRA

(Annexe ajoutée par Gauthier Langlois au mémoire original)



ANNEXE N° 10 : LE COMBAT D'EL KSIBA (JUN 1913)

UN TÉMOIGNAGE : RAPPORT DU CAPITAINE MONDIELLE, COMMANDANT LA 5^E COMPAGNIE DU 3^{EME} ZOUAVE SUR LE COMBAT DE KSIBA LE 10 JUN 1913

Annexe rajoutée par Gauthier Langlois au mémoire original. Texte mis en ligne par X à la page <http://perso.club-internet.fr/vinny03/gg/ksiba.htm> et reproduit ici avec son aimable autorisation)



Troupes coloniales françaises traversant l'Oum er Rebia près de Kasba-Tadla en direction d'El Ksiba, juin 1913.
Carte postale.

Les opérations de la 15^{eme} compagnie du 3^{eme} zouave pendant l'affaire du 10 juin peuvent se diviser en 4 phases distinctes :

1^{ere} phase :

Du départ du camp RHARM EL ALEN jusqu'après le bombardement du village de KSIBA, la compagnie participa à l'offensive de l'ensemble du groupe d'avant-garde n'eut qu'à surmonter que les difficultés du terrain au moment de l'escalade de la falaise rocheuse et n'eut pas à agir par le feu.

2^{eme} phase :

Placé en soutien de la ligne de combat des Sénégalais et des tirailleurs Algériens engagés contre le village de la casbah de MOAH EL SAID, la compagnie était vers 11h45 couchée en ligne de sections par un en arrière de la crête du marabout.

Vers midi le capitaine commandant le bataillon donne au capitaine commandant la compagnie l'ordre suivant : déployez vous à la crête pour recueillir les compagnies qui se replient. Les 4 sections étaient à peine déployées en tirailleurs quand la compagnie de Sénégalais battant lentement en retraite arrivait à sa hauteur poursuivie à très courte distance par un très grand nombre de Marocains les uns à cheval les autres plus mordants à pied qui se rapprochaient en sautant d'un buisson à l'autre ou se dissimulaient les touffes de buisson ou s'abritaient dans un petit bois de figuiers voisins et tiraient sans interruption sur les Sénégalais placés entre eux et la 15eme compagnie. Les Sénégalais traversent la ligne de la 15eme compagnie qui se trouva face à face les Marocains. Il n'y avait plus qu'à sauter sur eux. Le capitaine dit à la section de JANCLE (?) de rester sur place comme repli et commanda la charge à la baïonnette avec un entrain merveilleux, les 3 sections suivantes et leurs officiers bondirent et les Marocains lâchèrent pieds. Ceux qui étaient à cheval s'échappèrent mais la section de droite VESPERINE put ceux qui fuyaient à pied. En un clin d'œil 4 marocains étaient embrochés et les zouaves couraient en avant lorsque retentit la sonnerie de retraite. La compagnie s'arrête à contre cœur. Un feu rapide de quelques cartouches coucha par terre un cavalier et deux chevaux, alors pour éloigner davantage les Marocains et dégager sur notre droite la compagnie RIEU très vivement pressée la section VESPERINE se porta de nouveau en avant sur une distance de 300 mètres, le capitaine la rappela et la compagnie entière se replia sans être inquiétée et ne subit aucune perte dans cette action rapide. La compagnie se reforma en marchant et les circonstances l'amènèrent à former l'arrière garde des troupes qui se replièrent vers la plaine.

3eme phase :

De 12h30 à 14h la 13eme compagnie couvrit la retraite du groupe vers la vallée en se portant en arrière par échelon de 1/2 compagnie conformant son mouvement à celui de la 14eme compagnie qui tenait les hauteurs à sa gauche. Ces deux compagnies ainsi que la section de mitrailleuse qu'elles encadraient facilitant grandement par leurs feux l'évacuation par l'artillerie de la falaise rocheuse de droite. Une demi-heure avant la fin de phase précédente le capitaine de compagnie (?) vient avertir la compagnie qu'elle aurait à occuper les hauteurs au sud de la route marche dominant d'un coté la vallée de KSIBA et de l'autre la piste utilisée par la colonne pour faciliter le repli à travers la vallée des troupes qui s'étaient attardées sur la grande falaise Sud. Arrivé à l'emplacement prévu le capitaine déploya tout d'abord 2 sections face à la vallée et garda les 2 autres en réserve. Il fut bientôt obligé de les déployer à leur tour vers la droite des sections OLYA (?) placées pour arrêter par un feu violent plusieurs centaines de Marocains qui par groupes se dirigeaient vers la route suivie par la colonne. Le capitaine TUMET prit alors le commandement des 3 compagnies de flanc garde du coté sud (1ère compagnie du 3eme tirailleur 1ere compagnie du tabor 15compagnie du 3eme zouave.) Il ne changea rien aux dispositions prises et désigna la compagnie du 3eme zouave la retraite la dernière après avoir assuré la protection de la batterie CHAMSON. C'était une mission dont chacun connaissait l'importance, la compagnie se tint prête à se sacrifier au besoin pour la mener à bien. Elle lutta sur les crêtes, deux sections avaient épuisé leurs munitions lorsque le capitaine put faire procéder au ravitaillement en cartouche. La batterie CHAMSON ses pièces rechargées sur les mulets quittait la crête. Le capitaine commandant la compagnie fit sans tarder commencer le repli par la section VESPERINE tandis que les 3 autres continuaient le combat pour retarder le moment où les Marocains couronneraient la crête dominant la cuvette boisée où la batterie s'engageait. Quand à leur tour les autres sections conduites par le capitaine descendirent dans la cuvette boisée aucune (?????) ne tenaient plus les hauteurs à droite ou à gauche. Dans le fond une confusion d'unités qui s'explique par l'étroitesse de l'espace libre, par la difficulté du terrain et par ce fait qu'en ce point convergeaient les cheminements issus des deux crêtes dont la pente escarpée était impraticable en certains points, l'écoulement de ces unités fut très lent à cause du passage de la batterie, ce retard fut mis à profit par l'adversaire qui descendit de la crête pèle-

mêle avec leurs derniers défenseurs. Au moment où la compagnie au milieu de la cuvette boisée où pleuvaient des projectiles et où combattait mélangés zouaves de la 14^{ème} compagnie, tirailleurs, tabors et sénégalais. Cela se divisa en deux groupes dont l'un suivait la section VESPERINE et l'autre le capitaine et le lieutenant major (?). En moins de deux minutes la compagnie perdit une dizaine d'hommes, avec un dévouement admirable.

4^e phase :

Officiers, sous-officiers et zouaves s'employaient à relever les blessés et à préparer leurs évacuations. Mais les moyens de transport étaient limités, les chevaux des officiers furent réquisitionnés pour emmener les blessés en arrière. L'ennemi devenait très pressant et il fallait gagner du temps. Un officier d'état-major (capitaine CORNET) vint demander au capitaine d'établir un barrage à l'ennemi. La compagnie baïonnette au canon se porta par deux en avant et en imposa aux marocains. Les blessés furent évacués. Malheureusement de nouvelles pertes se produisirent et les moyens de transport firent totalement défaut. Les uns furent chargés à dos d'hommes. On se fusillait à bout portant, le lieutenant avait pris sabre à la main. Le capitaine se défendait à coup de pierres. Derrière chaque buisson au-dessus de chaque des ennemis à peine visibles et à demi-nus tiraient à coup sûr dans la mêlée ou cherchaient au passage à saisir les zouaves par les vêtements pour les poignarder. Le capitaine fut atteint près de l'oreille il se releva et suivi de la section SANTIGNY et remonta la pente que l'artillerie eut le temps de canonner et dont le feu ouvert depuis quelques minutes avait contribué à dégager la compagnie, cette compagnie renforcée ensuite par la compagnie d'infanterie coloniale MALLER rappelée de la colonne garda au nord la crête dominant le ravin et contribua à la rendre inabordable à l'ennemi. Elle ne quitta cette position qu'après son évacuation définitive par l'artillerie et par la section de mitrailleuse de zouaves sur l'ordre d'un officier d'état-major. Le groupe VESPERINE avait après le retour offensif, reculé dans la cuvette boisée et gérait son repli en prenant comme direction la section de mitrailleuse de zouaves. Grâce à l'énergie déployée par ce jeune officier, le bon ordre et le moral de tous furent conservés. Sa compagnie affaiblie par la perte de vingt hommes fut reformée par la jonction de ses deux éléments.

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Les noms de lieux sont en italiques. Le pays n'est précisé que pour les lieux situés en dehors du Maroc.

Les européens sont classés à leur nom de famille. Les berbères et arabes sont classés au nom tel qu'il est donné dans le mémoire : pour les groupements il s'agit généralement de « aït » suivi d'un nom ; pour les personnes il s'agit généralement d'un prénom parfois précédé d'un titre comme sidi, si, cheikh... parfois suivi d'un surnom ou d'une indication de filiation : ben, ould...). Entre parenthèse figure éventuellement le groupement d'appartenance (famille, fraction, tribu ou village) quand celui-ci n'est pas déjà donné dans le nom.

A

- Abdesslam (marabout) : 70
Abid (oued el) : 18, 23, 32, 35
Adrar Imelouy (massif montagneux, 2205 m) : 18
Aghzif : 20
Aguerd M'ziane (massif montagneux, 1894 m) : 18
Aguerd n'Ifar (massif montagneux) : 18
 Aït Abdellouli : 33
 Aït Ahcine : 29, 44, 82, 84
 Aït Ahcine ou Yacoub : 29, 44, 82, 84
 Aït Airou : 29, 85
 Aït Aïssa : 29, 33, 86
 Aït Aïssa ou Daoud : 62
 Aït Aïssa ou Hammou : 29
 Aït Ali ou Brahim : 29, 37, 44, 82, 85
 Aït Ali ou Hammou : 29, 86
 Aït Ali ou Lhassen : 29
 Aït Atemane : 29
 Aït Azzou : 27, 29, 33, 86
 Aït Ba Ahcine : 29
 Aït ben Yaouf : 70
 Aït Bou Abdallah : 70
 Aït bou Idouchane : 29, 86
 Aït bou Merouan : 29
 Aït bou Yacoub : 29
 Aït Chkounda : 29, *Voir aussi Chkounda*
 Aït Daoud : 29, 44, 61, 84, 86, 89
 Aït Daoud ou Aïssa : 29, 86
 Aït Daoud ou Ali : 69
 Aït el Fertah (fraction des Aït Hammou) : 87
 Aït el Hami : 29, 85
 Aït Gouaddi : 27, 85
 Aït Gouali : 29
 Aït Hacine : 62
 Aït Hacine ou Yacoub : 28, 62
 Aït Haddou ou Ali : 28
 Aït Hammou : 29, 70, 85, 87
 Aït Hammou Abdesslam : 29, 44, 62, 84, 85
 Aït Hammou Issimour : 82
 Aït Hemmi : 24, 27, 29, 33, 40, 41, 44, 62, 82, 84, 89
 Aït Ichou ou Brahim : 29, 86
 Aït Ichou ou Yacoub : 84
 Aït Ichouk Saïd : 29, 86
 Aït Ikkou : 29, 44, 61, 82, 85, 89
 Aït Issimour : 29, 85
 Aït Khouya (fraction des Aït Hammou) : 87
 Aït Khouya Ali : 85
 Aït Khouya Haddou : 29
 Aït Khouya Lhassen : 29, 86
 Aït Khouya Moh : 29
 Aït Khouya Mohand : 29, 85, 86
 Aït Krad : 24, 27, 29, 32, 33, 44, 61
 Aït M'Saâd : 29, 61, 85
 Aït Malegh : 85
 Aït Mammou : 29
 Aït Mendid : 29, 86
 Aït Messaoud : 29, 44, 61, 82, 84, 89
 Aït Naceur (fraction des Aït Hammou) : 87
 Aït ou Addi : 29, 86
 Aït ou Attou : 29, 82, 86
 Aït ou M'Soud : 28, 29, 85
 Aït ou Mennacef : 29
 Aït ou Mhacef : 86
 Aït ou Ribane : 87
 Aït Ouïhmane : 29, 86
 Aït Ouirra (tribu) : *passim*
 Aït Ouissaden : 29, 82, 86
 Aït Ourir : 23
 Aït Roboa : 20, 29, 86
 Aït Sa Haddou (fraction des Aït Hammou) : 87
 Aït Saïd ou Ichou : 29, 44, 82, 86
 Aït Saïd ou Yacoub : 29, 85
 Aït Seri (tribu) : 14, 20, 23, 32, 33
 Aït Sidi Ben Daoud : 29, 69, 70, 82, 85, 89
 Aït Sokhman (tribu) : 20, 23, 24, 32, 33, 37, 61
 Aït Talt : 57
 Aït Wayya : 29, 44, 85
 Aït Yacoub : 24, 27, 29, 44
 Aït Yemmour (tribu) : 23, 24, 61
 Aït Zouaddi : 29
Algérie : 6
 Ali ou Ichoua (Aït Hacine) : 89
 Ali ou Kebbab (Aït Ali ou Brahim) : 37, 89
 Ali ould Moha ou Saïd (caïd des Aït Ouirra) : 37,

42

Allemagne : 6*Alsace* (France) : 6*Amhaouch* (marabouts) : 32*Aoudrent* (oued) : 20*Arhbala des Aït Sokhman* : 18, 37*Asii* : 61*Atlas central* : 33, 59, 79*Azarar* : 18*Azouyad* : 29*Azrou* : 77**B***Basset* (Henri) : 23*Bassou ould Moha ou Saïd* (caïd des Aït Ouirra) : 13, 70, 89*Ben Cherro* : 37, 69*Beni Mellal* : 20, 23, 37, 67*Bennaceur oul Chazi* (Aït Hemmi) : 89*Bennaceur ould Moha ou Saïd* (caïd des Aït Ouirra) : 37, 89*Ber Raho* (Imhiouach, ancien ordonnance de Moha ou Saïd) : 89*Bernard* (Augustin, 1865-1941, professeur de géographie des colonies à la Sorbonne) : 23*Ber-Rechid* : 35*Bidault* (Georges, né en 1899 † 1983, ministre français des Affaires étrangères du 10-9-1944 au 16-12-1946) : 68*Bou Guennous* (massif montagneux, 1940 m) : 18, 20*Bou Hamara* : 34*Bou Harez* : 62*Bou Irden* : 62*Bou Isiane* : 20*Bou Noual* : 20, 37, 64*Bou Yadder* (massif montagneux, 2274 m) : 18*Bou Zabel* (oued) : 20*Boujad* : 14, 20*Breurey-les-Faverney* (Haute-Saône, France) : 6**C***Casablanca* : 14, 52*Célérier* (Monsieur) : 79*Champagne* (France) : 6*Chaouia* : 35, 70*Cheikh Ali ou Khetti* (Aït Messaoud) : 89*Cheikh Moha ou Amchi* (Aït Hemmi) : 89*Cheikh Saïd oul Fertah* (Aït Daoud) : 89*Chkounda* : 69, 82, 85, *Voir aussi Aït Chkounda**Chkounda* (zaouia) : 24*Chqef en Goub* (oued) : 20**D***Dadès* (gorges) : 18*Danube* (fleuve d'Europe) : 6*Dar Beïda* : 77*Dilaïtes* : 23*Drent* (rivière) : 18, 20, 23**E***El Alam* (journal) : 68*El Mnebhi* (vizir) : 35*Espagnols* : 35*Espoir* (journal) : 68*Extrême Orient* : 43**F***Faidherbe* (général Louis, 1818-1889) : 23*Fatma Salah* (Aït Khouya Mohand) : 30*Fès* : 20, 35, 70, 72*Foum Ouzrarag* : 69, *Voir aussi Ouzrarag**Foum Taghzout* : 74, 77*Français* : 35*France* : 43**G***Gherb* : 23*Ghorm el Alem* : 20, 33, 35, 37, 41, 61, 70, 74, 77*Guillaume* (général Augustin, né en 1895 † 1983, résident général du Maroc du 28-8-1951 au 20-5-1954) : 23, 35**H***Haouz* : 32*Haroun er Rachid* (calife de 786 à 809, dynastie abbasside) : 70*Hizb* : 68**I***Ichkern* (tribu) : 32, 74*Idriss II* (souverain du Maroc, IXe siècle) : 70*Ifer-et-Tir* : 37*Ifesfesa* : 37*Igourramen* : 24, 29, 44*Imhiouach* : 24, 27, 29, 33, 35, 37, 41, 44, 57, 61, 70, 74, 82, 84, 86, 89*Imilchil* : 18*Ioujdaden* : 29, 85*Istiqlal* (parti nationaliste marocain) : 68*Itto Ali* (épouse de Moha ou Saïd) : 35*Izemohia* : 28*Izzemouine* : 29, 44**J***Jura* (France) : 6**K***Karaouiyine* (Université musulmane de Fès) : 72*Kasba-Tadla* : 14, 20, 38, 52*Khellah ou Sidi* (fils d'un ex caïd mia de la garnison de Moha ou Saïd) : 89*Khénifra* : 20, 35, 57

Khourigba : 14
Koucer : 37
Ksiba : 6, 14, 15, 18, 20, 33, 35, 37, 41, 42, 47, 53,
 57, 67, 68, 70, 72, 74, 77

L

Lalla Aïcha (fille du sultan Mohammed V) : 79
Lalla Honnia : 62
 Lamoureux (Marcel, secrétaire du Parti
 Communiste Marocain de Casba-Tadla) : 67
 Lattre de Tassigny, (Jean, né en 1889, †1952,
 général, chef de la 1^{ère} armée française de 1944
 à 1945) : 6
 Lhoucine ou Aomar, (Imhiouach) : 89
 Liberté (journal) : 68
 Loustal (général de) : 43
 Lyautey (maréchal Hubert, 1854-1934, résident
 général du Maroc d'avril 1912 à octobre 1925) :
 77

M

Maillet : 89
 Mangin (général) : 35
Marrakech : 20, 33
 Marty (Paul) : 12
Mascara (Algérie) : 8
Médiouna : 35
 Mimoun ou Hacine (Aït Gouaddi) : 27
Mizergan : 62
 Moha ou Ali n'Aït ou Belqas (Izemouine) : 89
 Moha ou Amchi (cheikh des Aït Hemmi) : 40
 Moha ou Haddou (douar Imhiouach) : 56
 Moha ou Hammou (amghar des Zayani, caïd
 makhzen de Khenifra) : 32, 33, 35, 57
 Moha ou Saïd (caïd des Aït Ouirra) : 23, 32, 33, 34,
 35, 37, 40, 41, 42, 57, 69, 70, 79, 89
 Moha ou Zidane : 41
 Mohammed ou Abderhamane, (Aït Daoud) : 89
 Mohammed V (né en 1909 †1961, sultan du Maroc
 de 1927 à 1953 puis de 1955 à 1961) : 9
Monte Cassino (Italie) : 6
 Montelius : 23
 Moulay Abdesslam (fqih des Aït Wayya) : 85
 Moulay Daoud (fils d'Idriss II) : 70
 Moulay Hafid (né en 1875 †1937, sultan du Maroc
 de 1894 au 12-8-1912) : 34, 79
 Moulay Hassan (né en 1830, sultan du Maroc de
 1873 à †1894) : 32, 33, 34
 Moulay Ismaïl (né en 1646, sultan du Maroc de
 1672 à †1727) : 23, 24, 61
 Moulay N'hammed (souverain du Maroc de la
 dynastie des Idrissides, IX^e siècle) : 70
 Moulay Rechid (né en 1631, sultan du Maroc de
 1664 à †1672) : 61
 Moulay Salah (Imhiouach) : 89
 Moulay Serou (oncle du sultan Moulay Hassan) :
 32
Moyen Atlas : 14, 18, 23, 59

N

Naour : 20, 37
 Nouvel (Suzanne) : 23

O

Ou Houbayn ou Laid (Aït Ikkou) : 89
 ou Kebbab : 37
 Ou Mouzoud (fqih des Aït el Hami, originaire de
 Fès) : 85
 Ou Sefrou : 57
 Ou Zidane : 89
Ouanergui : 23, 27
Ouaouizert : 32
Oum er Rebia (fleuve) : 18, 20, 23, 24, 92
Outerbat : 43
 Ouzourar (Aït Talt) : 57
Ouzrarag : 70, *Voir aussi Fom Ouzrarag*

P

Paris (France) : 6
 Picard (commandant) : 35
 Portugais : 35

R

Rabat : 34, 77
 Raho ou Assou (amghar des Aït Ouirra) : 23, 32
 Raho ou Zeroual : 65
Rhin (fleuve d'Europe) : 6
Rif (guerre du) : 37
 Robichez (Jean) : 23
 Rousseau (commandant Jean, chef du Cercle de
 Ksiba) : 47
 Russes : 68

S

Saarif : 33, 34, 35, 37, 41, 63
 Saïd n'Aït Raho ou Ali, (Aït Messaoud) : 89
 Saïd n'Aït Moha ou Bassou : 88
 Saïd ou Irra : 23
 Saïd ou Raho (amhar des Aït Ouirra) : 32
 saint Augustin : 23
 Sélouan : 34
 Semguette (tribu) : 57
Settat : 70
 Si Abdallah Chaoundi : 89
 Si Abdallah Fassi (fqih des Aït Saïd ou Ichou) : 86
 Si Abdallah Soussi (fqih des Aït Khouya Ali) : 85
 Si Abdellaï Kittani : 70
 Si Abdesslam Layatti (fqih des Aït Saïd ou
 Yacoub) : 85
 Si Abdou Amhaouch (fqih des Aït Khouya
 Mohand) : 85
 Si Ahmed Filali (fqih des Aït Daoud) : 86
 Si Ahmed Rhaoui (fqih des Aït Ali ou Hammou) :
 86
 Si Ahmed Soussi (fqih des Aït Malegh) : 85
 Si Ali ben Fares (fqih des Aït Gouaddi, originaire

du Haouz) : 85
 Si Allal (fqih des Aït Hammou Abdesslam, originaire des Aït Ouirra) : 85
 Si Allal Zemmouri (fqih des Aït Ikkou) : 85
 Si ben Haddou Saharoui (fqih des Aït Khouya Mohand) : 86
 Si Bennaceur (fqih des Aït Hammou, originaire des Aït Mohan) : 85
 Si Hassan Glaoui (fqih des Aït Ali ou Brahim) : 85
 Si Hassane Moussaoui (fqih des Aït bou Idouchane) : 86
 Si Larbi Moussaoui (fqih des Aït ou M'Soud) : 85
 Si Lhacen Aqebli (fqih des Loujdaden, d'origine Saharaoui) : 85
 Si Lhacen n'Tiffi (fqih des Aït Ichouk Saïd) : 86
 Si Lhassen Bzioui (fqih des Aït Khouya Lhassen) : 86
 Si Lhoucine ou Chkounda (fqih des Aït Roboa) : 86
 Si Moha Filali (fqih des Aït Khouya Mohand) : 85
 Si Mohammed el Bzioui (fqih) : 72
 Si Mohammed Fassi (fqih des Aït Khouya Mohand) : 85
 Si Mohammed Saharaoui (fqih des Aït Aïssa) : 86
 Si Salah Bzioui (fqih des Aït Khouya Mohand) : 85
 Si Taïbi (fqih des Aït Khouya Mohand, originaire des Zemmouri) : 85
 Si Taïbi Filali (fqih des Aït ou Attou) : 86
 Sid Ali Amhaouch : 69
 Sid ben Daoud : 69
 Sid Chami (marabout) : 70
 Sidi Ahmed (fqih des Aït Mendid, originaire de Dédès) : 86
 Sidi Ahmed ou Ahno : 69
 Sidi Ahmed Rahmani (fqih des Aït Issimour) : 85
 Sidi Ahmed Soussi (fqih des Aït Ouissaden) : 86
 Sidi Ali (fqih des Aït Ouirra) : 85
 Sidi Ali Amhaouch (chérif) : 24, 32
 Sidi Ali Tadlaoui (fqih des Aït Aïssa) : 86
 Sidi Aomar Jourani (marabout) : 70
 Sidi ben Ahmed Saïdi (fqih des Aït Daoud ou Aïssa) : 86
 Sidi Ben Daoud (marabout) : 69
 Sidi Ben Daoud (zaouia) : 20, 24
 Sidi ben Madani (fqih des Aït ou Addi, originaire de Tohdra) : 86
 Sidi ben Mansour Slaoui (fqih des Chkounda) : 85
 Sidi bou Loughmans (marabout) : 70
 Sidi Boubekhr Amhaouch : 69
 Sidi Brahim : 69
 Sidi Brahim ou Yacoub (marabout) : 69
 Sidi Chami : 20
 Sidi Cheikh (moqaddem des derkaoun) : 70
 Sidi Haddou Lealam (marabout) : 70
 Sidi Hammou : 32
 Sidi Lhoucine Soussi (fqih des Aït Ichou ou Brahim) : 86
 Sidi Moh (fqih des Aït Hammou Abdesslam, originaire des Aït Ouirra) : 85

Sidi Moh ou Ali (fqih des Aït ou Mhacef, originaire des Aït Ouirra) : 86
 Sidi Mohammed Amhaouch (fqih des Imhiouach) : 86
 Sidi Mohammed Fechtali (fqih des Aït Ouïhmane) : 86
 Sidi Mohammed Mejjati (fqih des Aït Azzou) : 86
 Sidi Mohammed ou Si Ahmed (Aït Sidi Ben Daoud) : 89
 Sidi Mohammed ou Youssef (marabout) : 47
 Sidi Mohammed Seghir (vizir) : 32
 Sidi Mohammed Soussi (fqih des Aït Ali ou Brahim) : 85
 Sidi Mohand ou Youssef (marabout) : 70
 Sidi ou Qettou Aqebli (fqih des Aït Sidi Ben Daoud) : 85
 Sidi Reddi ben Sidi el Mekki (Ahano) : 89
 Sidi Yahia ou Youssef (zaouia) : 27
 Steeg : 89

T

Tadla (dir) : 18, 23
 Tadla (plaine du) : 18, 20, 22, 23, 27, 35, 59, 67, 68, 70
 Tafetouit : 61, 70
 Tafilalet : 18, 23, 32
 Tafrent : 18
 Tagan : 61
 Tagant : 18, 62, 87
 Taghzirt : 20
 Taguefelt : 69
 Tamchat (plaine) : 24
 Taza : 34
 Tighermine : 20, 24, 33, 74
 Tighest n'ou Akki : 61
 Tinerhir : 18
 Tisai : 20
 Tit-en-Ziza : 20
 tizi n'Iffar (col) : 18
 tizi n'Mezguilda (col) : 18
 tizi n'Serdount (col) : 18, 37
 Todhra (gorges) : 18
 Tounfite : 18, 27

V

Vaugien (Charles, né en 1887 à Thiaucourt, † 1952 Rabat) : 8
 Vincennes (Val-de-Marne, France) : 6

Z

Zaarif : 20
 Zaouia ech Cheikh : 23
 Zayani (confédération tribale) : 32
 Zayans (tribu) : 74
 Zemkil (oued) : 20

INDEX DES MATIÈRES

Les noms arabes ou berbères sont figurés en italiques y compris ceux qui sont passés en français.

A

affaires indigènes : 6
aghuyi (état d'alerte) : 40
aït takhemnt (famille, foyer) : 28
akhatar : 41
alaouite (descendant en lignée masculine d'Ali, cousin du prophète Mohammed. Désigne en particulier la dynastie qui règne sur le Maroc depuis 1640) : 70
 alcool : 72
aman (pardon) : 33
amazir (pluriel *imazirem*: homme libre) : 37, 65
amghar (chef de guerre élu annuellement) : 33, 40, 41
amghar n'oussougaas (chef de guerre élu annuellement) : 32
amghar n'taqbilt (chef de guerre de la tribu) : 40
amghar n'tigemmi (chef de guerre de la fraction) : 40
 arabe (langue) : 67
 arabisation : 67
 avarice : 65

B

bab n'takhamt ou akhater (chef de tente, de famille) : 28
baraka (bénédictio) : 69
 berbère (langue) : 67
 berger : 53, 67, 77
 beurre : 52
bled (pays, campagne) : 14, 32, 33, 53, 77
 bœuf : 69
bou tikhsi (répondant) : 70
 bouchers : 47
burnous (manteau de laine) : 27

C

cachot : 33
caïd (fonctionnaire chargé de l'administration, de la police et de la justice d'un territoire) : 33, 34, 35, 37, 41, 42, 45, 47, 68, 70, 91
caïd mia (officier) : 41
 caisse : 41, 47
 camion : 57
 canon : 33
 chapelet : 69
chefâa : 87
cheikh (pluriel *chioukh*: chef de fraction) : 41, 42,

43, 45, 47, 68
 chemins muletiers : 18
chérif (pluriel *chorfa*: descendant en ligne masculine de la famille du prophète, équivalent de noble) : 24, 32, 41, 70
chicaya (plainte, réclamation) : 65
 chicayeur (mot formé sur *chicaya*: chicanier, procédurier) : 65
chkara : 27
chorfa : voir *chérif*
chraa (loi islamique) : 67
 coffre : 57
 colporteur : 57
 communisme : 67
 conquête française : 35
 corps expéditionnaire français : 35
 corvée : 33

D

dahir (loi ou décret du sultan) : 42, 70
da-waman (terrain irrigable) : 62
 défrichement : 61
 démographie : 50
 Dieu : 65
dir (zone de côtes) : 18, 20, 23, 38, 52, 53, 59, 61, 79
 divorce : 52, 90
douar (agglomération de tentes) : 40, 41, 42, 45, 52, 57, 61, 72, 87
douro (monnaie) : 34
draoua (coolies) : 37

E

école : 74
 école coranique : 47, 67, 72
 élevage : 20
 enterrement : 72
 épicier : 57
 étranger : 67

F

famille : 65
 fonctionnaire : 77
 forêt : 20
fqih (lettre musulman) : 47, 67, 72
 fruitiers : 20

G

goum (troupe, contingent fournie par une tribu berbère à l'armée française) : 6, 43, 77
goumier (soldat appartenant à un goum) : 72, 77

H

harka : 32, 37, 42, 65
 héritage : 41, 67, 87

I

idrisside (descendant d'Idris Ier, premier souverain arabe du Maroc) : 70
igheslin : voir *ireslin*
ikhataren (notables) : 32, 40
ikhs (pluriel *ikhsan*: douar) : 28
imoughen (agents chargés du maintien de l'ordre dans le clan) : 41
 infirmier : 77
ireslin (purs) : 24, 41
 irrigation : 21

J

jemaa (assemblée des notables) : 35, 40, 41, 42, 43, 45, 47, 61, 62, 87
jemaa n'teqbilt (assemblée de tribu) : 41
jemaa n'tigemmi (assemblée de fraction) : 41
 juge : 45

K

kadiriyyin (membres d'une confrérie musulmane) : 70
kasba (forteresse) : 33, 38
kerkor (tas de pierre) : 69
khammès : 67
kittani : 32
kittaniyyin (membres d'une confrérie musulmane) : 70
koubba (tombeau) : 70
ksar (pluriel *ksour*: grenier, entrepôt fortifié) : 52, 57

L

labour : 40, 41
 laine : 52, 53
leuh : 52
 luzerne : 20

M

maateouiyyin (membres d'une confrérie musulmane) : 70
 maçon : 67
mahroum (terrain non labourable) : 62
 maïs : 20
makhzen (administration [du sultan]. Ce mot désigne à la fois l'institution du pouvoir central

et l'ensemble des fonctionnaires de ce pouvoir) : 18, 32, 33, 34, 35, 37, 42, 61, 79

malik (roi) : 68
marabout (saint homme) : 27, 32, 69
marabout (tombeau d'un marabout) : 47
 maraboutisme : 69
marhaba : 40
 mariage : 52, 90
 matelas : 57
médéraa (école coranique) : 72
méhalla (chevauchée du sultan ou de son représentant pour affirmer son pouvoir sur une région) : 32, 33, 34
 minaret : 47, 72
mokhazeni : 77
 montagne : 18
moqaddem (pluriel *moqaddemin*: chef de douar) : 42, 45, 47, 68, 70
 mosquée : 47, 72, 85, 86
mouddere : 77
 mousqueton : 35
moussom : 70
mrabtïn: voir *marabout* : 27

N

nadir : 45, 47
 nation : 79
 nationalisme : 68
 natte : 57
 neige : 20
nouala : 52, 82

O

olivier : 20
 oranger : 20
 orge : 20
 origine des Aït Ouirra : 23
oued (rivière) : 20
 ouvrier : 72

P

partage des terres : 61
 patrie : 79
 pâturage : 20, 41
 piscine : 57
 plaine : 20
 poésie : 74
 postes de vigie : 18
 presse : 68
 prière : 72
 prison : 41, 68
 propriété : 61
 protectorat : 37

R

rage : 52
ramadan : 72
 rançon : 34

regui : 34
 relief : 18
roua imizar (point de rassemblement) : 40
 route automobile : 18

S

sacrifice d'animaux : 69
 santé : 52
 sédentarisation : 52, 62
sera (voyager de nuit) : 23
siba : 32, 45, 52, 53, 67, 74
soff (fraction de tribu) : 27
souq (marché) : 20, 33, 35, 47, 57
 stade : 57

T

tabor (bataillon) : 33, 41
taddert (pluriel *tadderouin*: maison) : 52
tagurt : 61
takhemt (pluriel *khiamt*: tente) : 28, 53, 62
taleb (pluriel *tolba*, lettré musulman) : 67, 72, 74, 85, 86
tarealit : 62
tassarit (poignard) : 27
 tente : 53
teqbilt (tribu) : 27, 29, 40, 44
 terres : 59

tertib (impôt agricole, introduit en 1912-1913) : 28, 45, 50, 65
tesselt (vannerie de roseau destinée à emmagasiner le grain) : 57
 thé : 14
tigemmi (pluriel *tigoumma*: fraction de tribu) : 27
timeaguïda (tente mosquée) : 72
tiouremt (pluriel *tiourmine*: clan, groupe de familles descendant d'un ancêtre commun) : 28, 40, 41
 tirailleur (soldat indigène) : 72
tolb: voir *taleb* : 67
Toukir et Ithiram : 70
toulout (tiers de tribu) : 27
 tradition orale : 32
 transhumance : 41, 52, 53, 59
 tribunal coutumier : 45, 52, 87, 90
 turbans : 69
 typhus : 52

V

variole : 52
 verger : 53
 vin : 72
vizir (ministre) : 32, 33, 35

Z

zaouïa (communauté religieuse) : 24
ziara : 69